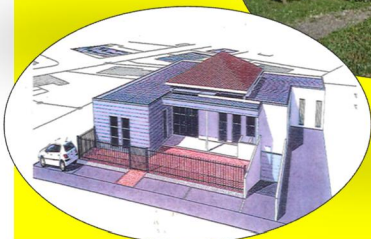


Projet d'Etablissement 2016 :

**L'ITEP Des Deux Rivières,
« centre-ressource » :**

**Un dispositif de soins au
service de l'inclusion.**



SOMMAIRE PROJET D'ETABLISSEMENT 2015

Avant-propos.....4

Chapitre I. Présentation de l'ITEP Des Deux Rivières.....7

- I.1. L'Association gestionnaire ALGEEI.
- I.2. La démarche Qualité.
- I.3. Histoire de la structure.
- I.4. Identité de l'ITEP Des Deux Rivières.
- I.5. Le support conceptuel de nos actions, valeurs et éthique.

Chapitre II. La population accueillie.....16

- II.1. Critères d'admission.
- II.2. Etude diagnostique de la population.
- II.3. Symptomatologie, difficultés.
- II.4. Etude socio - géographique de la population.
- II.5. Les besoins repérés.
- II.6. Le Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale 2012-2016.

Chapitre III. L'offre de service aujourd'hui.....23

- III.1. Un dispositif en deux pôles et petites unités.
- III.2. Une politique d'ouverture vers l'extérieur et d'inclusion.
- III.3. L'internat, outil thérapeutique.
- III.4. Une logique de parcours.
- III.5. L'unité de Saint Martin des Cailles.
- III.6. Des secteurs avec leur spécificité.
- III.7. La dynamique organisationnelle.

Chapitre IV. Les moyens au service du projet.....37

- IV.1. Les moyens financiers.
- IV.2. Les ressources humaines.
- IV.3. Les moyens de communication.
- IV.4. Les locaux.

Chapitre V. Les grandes orientations.....43

- Axe 1. Une institution en mouvement, anticiper, comprendre, aménager, innover.
- Axe 2. le projet Personnalisé (PPA), un outil essentiel.
- Axe 3. Développer les démarches d'inclusion.
- Axe 4. Favoriser et amplifier le travail auprès des familles.
- Axe 5. Développer le partenariat.
- Axe 6. D'une logique d'établissement à une logique de dispositif ITEP.
- Axe 7. Suivi du projet d'établissement, son évolution.

CONCLUSIONS53

ANNEXES54

- Annexe 1 : les textes réglementaires.
- Annexe 2 : Les recommandations de Bonnes Pratiques pouvant concerner l'ITEP.
- Annexe 3 : Le projet de classe externalisée : La classe étape 1 (synthèse)
- Annexe 4 : Glossaire.

AVANT-PROPOS

Avant-propos :

Le projet de l'ITEP Des Deux Rivières s'inscrit dans le contexte politique, social, économique des politiques gouvernementales*. C'est pourquoi, le devenir institutionnel de l'ITEP est pensé en tenant compte de cet environnement. En même temps, il est appréhendé au regard des besoins des enfants accueillis et de leurs familles et dans la continuité du projet précédent.

Les évolutions envisagées **vers une logique de dispositif, de parcours et d'inclusion** posent la question de la prise en compte des troubles psychiques pour ce qui concerne l'ITEP et le SESSAD, plus largement dans notre société. La question de cet accompagnement inclut de manière incontournable **la question des collaborations interinstitutionnelles**, nous l'aborderons dans ce document.

Avec les objectifs d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle souhaitées par le législateur, c'est un véritable enjeu pour l'ITEP que de développer des pratiques professionnelles en cohérence avec ces visées. En effet, face à l'objectif d'inclure, il est nécessaire **de prendre en compte certains paradoxes**. Ces jeunes qui sont dans **des impasses relationnelles** et engagés dans un processus handicapant, sont orientés à l'ITEP le plus souvent parce qu'ils sont en difficulté dans les dispositifs ordinaires. Il s'agira donc, par notre accompagnement, qu'ils puissent être soutenus et favorablement évoluer, pour de nouveau, pouvoir s'inclure dans leur environnement scolaire, social et professionnel. Nous aurons à effectuer un important travail au sein de l'Institution pour faire face à ces accompagnements difficiles. Nous aurons aussi à mieux communiquer, ceci afin que ces jeunes soient mieux compris et acceptés; en effet, la société, devra aussi changer son regard, évoluer dans sa façon d'appréhender ces jeunes afin d'éviter les impasses inhérentes à une discrimination encore trop présente.

Analyser le rôle et les missions de l'ITEP, se poser la question du maillage du thérapeutique, de l'éducatif, et du pédagogique avec l'éclairage de ce que sont ces jeunes accueillis, se projeter dans l'avenir, c'est l'objet de ce projet d'établissement.

Ce travail d'analyse met en évidence ce que révèlent ces jeunes de la crise de notre société, crise des liens sociaux, de l'économie des familles en grande précarité, de la sécurité psychique et sociale, des fonctions parentales au sein de ces familles. Certes, nous ne pourrons pas résoudre l'ensemble des problématiques, toutefois, porter leur projet, croire en eux, les accompagner sans jugement afin qu'ils puissent trouver une place dans notre société, voilà notre objectif posé.

Comme nous l'avons mentionné, ce projet a vocation à appréhender les facteurs règlementaires et environnementaux, à élucider les enjeux, pour garantir la mise en place au sein de l'ITEP de pratiques cohérentes, de prestations de qualité. Les axes d'améliorations en sont **les axes dynamiques** pour les cinq prochaines années.

Nous nous efforçons dans cet écrit de les rendre lisibles.

Ce projet d'établissement est le fruit d'un travail concerté et mené par un comité de pilotage appelé GPE (Groupe Projet d'Etablissement) représentant les différents secteurs de l'établissement et les groupes de réflexion de l'ensemble des acteurs de l'établissement. Le travail s'est déroulé de septembre 2014 à octobre 2015. Il prend appui sur l'évaluation du précédent projet d'établissement, sur l'expertise propre des besoins effectuée par les équipes et sur les observations et recommandations de l'évaluation interne 2013 puis externe 2014. Les recommandations des évaluateurs externes sont mentionnées dans la partie « évaluation ».

**Textes en annexe.*

Nous développerons les réponses selon les axes suivants :

- Nos missions, rôles et fondements éthiques
- Une réflexion sur l'évolution des problématiques des jeunes accueillis et de leur besoins,
- L'offre de service aujourd'hui,
- Les moyens au service du projet.
- Enfin, nous aborderons de manière plus précise dans la dernière partie les orientations et axes d'améliorations pour les prochaines années.

NB : une liste des principales abréviations figure en annexe de ce projet.

CHAPITRE 1

Présentation de l'ITEP Des Deux Rivières

Chapitre I. Présentation de l'ITEP Des Deux Rivières :

I.1. L'Association gestionnaire ALGEEI

La philosophie du projet d'établissement est portée par les valeurs humanistes et laïques de l'ALGEEI. Ces valeurs sont formalisées dans la charte de l'association. Le projet d'établissement est établi en référence au projet associatif en date de 2012.

L'ALGEEI, Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion, est une Association loi 1901 à but non lucratif. Elle a pour but **de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires ou sociales**. Elle assure la gestion et le développement de 29 établissements et services essentiellement répartis sur l'ensemble du territoire du Lot et Garonne (16 établissements pour enfants et 13 établissements pour adultes).

Le projet de l'ALGEEI paru en 2012 consacre son autonomie tout en réaffirmant son attachement aux valeurs fondamentales de la Ligue de l'Enseignement basées sur la **laïcité, la citoyenneté et la liberté de conscience**.

Pour réaliser ses missions, l'ALGEEI:

- Place la primauté de la personne avant toute autre considération
- Défend un système de soins et de services accessible à tous
- Accomplit ses missions dans le cadre d'une gestion désintéressée
- Propose des réponses à l'émergence des besoins nouveaux sanitaires, sociaux et médico sociaux et encourage l'adaptation et l'évolution de ses établissements et de ses services
- Promeut le secteur privé à but non lucratif
- Fait vivre en son sein la démocratie interne
- Nourrit une réflexion éthique sur tout sujet touchant à ses missions
- S'inscrit dans un partenariat affirmé et constructif avec les autres associations de la même mouvance.

I.2. La démarche Qualité

Depuis 2003, l'ALGEEI a promu une **démarche d'amélioration continue** sur l'ensemble de ses établissements. Les réponses aux besoins, appréhendées par la réflexion de l'ensemble des professionnels se poursuivent à partir de la structure Qualité de l'ITEP (référent Qualité, COPIL, CODIR et les groupes de travail Qualité).

Le fonctionnement de l'ITEP Des Deux Rivières, de par la population reçue, nécessite une adaptation permanente des pratiques professionnelles et un réaménagement constant du travail collectif et de chacun au bénéfice des usagers. L'ITEP est donc pleinement engagé dans cette démarche.

L'association constante des usagers (enfants et leurs familles), la recherche de leur implication est une priorité; ainsi, représentants d'enfants et des familles ont été associés, notamment au travers du CVS, à notre questionnaire, cela nous a permis d'intégrer leurs attentes et d'évaluer sur certains points importants comme l'accueil, l'information ou le Bilan Annuel d'Evolution (BAE).

- L'évaluation :

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, l'évaluation interne s'est effectuée en 2013 mobilisant l'ensemble des professionnels. A l'issue de cette évaluation interne qui a été validée par le Conseil d'administration de l'ALGEEI en juin 2013, il a été procédé à une évaluation externe en 2014. Cette évaluation a donné lieu à un rapport d'évaluation externe qui a été transmis à l'ARS en décembre 2014.

De manière synthétique, nous pouvons noter que ce rapport montre :

En points forts :

- Des accompagnements pertinents, des Projets Personnalisés d'Accompagnement prenant en compte les besoins des jeunes et de leurs attentes,
- Des procédures claires et formalisées,
- Une promotion de la bientraitance, la garantie des droits de participation des jeunes et de leurs familles.
- Une ouverture sur l'environnement,
- Des valeurs et principes sous-tendant l'accompagnement, des orientations sur 5 ans claires.
- Des équipes reconnues compétentes et engagées et une démarche Qualité dynamique et structurée.

Les points perfectibles nous conduisent à un plan d'action Qualité dont les axes sont intégrés dans le projet d'établissement, avec :

- La poursuite des actions adaptées, modulées « dans et hors les murs »,
- La recherche d'une meilleure implication et association des familles,
- Une réflexion sur les compétences à développer.
- De nouveaux partenariats à développer pour la mise en œuvre de la VAE* avec l'association « Différents et Compétents ».
- L'informatisation du dossier de l'utilisateur, promue par l'ALGEEI, mise en œuvre en 2015.

I.3. Histoire de la structure :

L'histoire de l'ITEP Des Deux Rivières et du SESSAD La Passerelle est l'objet de nombreuses transformations depuis 1971, date de création de l'Institut de Rééducation de Fourty. Voici quelques dates repérées comme marquantes :

C'est en 1971 qu'est créé par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) l'Institut de Rééducation (IR) de Fourty pour accueillir 38 enfants de 8 à 14 ans en internat ouvert 7 jours sur 7. L'agrément passe à 48 lits en 1973.

*VAE : Validation des Acquis de l'Expérience.

En 1974 voit le jour l'IR de St Martin des Cailles.

En 1994, l'IR de Jean Jaurès, ouvert en 1971 et fonctionnant en semi internat, rejoint l'IR de Fourty avec 20 places de semi-internes.

En 1996 le nombre d'internes à l'IR de Fourty est réduit à 38, le **SESSAD de Fourty voit le jour** avec une capacité de 5 puis 15 jeunes de 6 à 16 ans.

En 2003 nouvelle diminution du nombre de lits à l'IR de Fourty de 38 à 28 lits.

En 2005 une évolution réglementaire : la loi du 11 février 2005 affirme l'inclusion scolaire comme un droit, tandis que le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 transforme les Instituts de Rééducation en Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP).

C'est un tournant important dans l'histoire de l'ITEP avec de nouveaux concepts d'interventions et de pratiques.

En 2006 est développé un projet de création de pôle ITEP/SESSAD ; les deux ITEP de Fourty et de St Martin des Cailles fusionnent en y rattachant le SESSAD de Fourty.

En 2008 le projet est validé : l'ITEP Des Deux Rivières et le SESSAD La Passerelle sont créés et mis en place dès septembre 2008 à moyens constants par redéploiement des places (redéploiement de 12 des 24 places de semi internat de l'ITEP de St Martin des Cailles vers le SESSAD) et redéploiement des moyens (budgétaires, ressources humaines). L'ITEP Des Deux Rivières et le SESSAD La Passerelle travaillent en étroite partenariat.

CPOM : un premier CPOM est signé entre la DDASS et l'ALGEEI en 2009 puis un 2ème CPOM entre l'ARS et l'ALGEEI en 2013. Ces contrats d'objectifs et de moyens mentionnent les axes d'améliorations pour les quatre prochaines années pour chaque établissement relevant de l'ARS dans un contexte de moyens définis. Son principe essentiel concernant l'ITEP développe la poursuite des modes diversifiés d'accompagnement (parcours interne/externe, internat diversifié et séquentiel, réflexion sur un accueil de jeunes en très grande difficulté dans un module spécifique, apaisant et mobilisateur). Une réflexion sur l'accueil en famille d'accueil spécialisée est mentionnée.

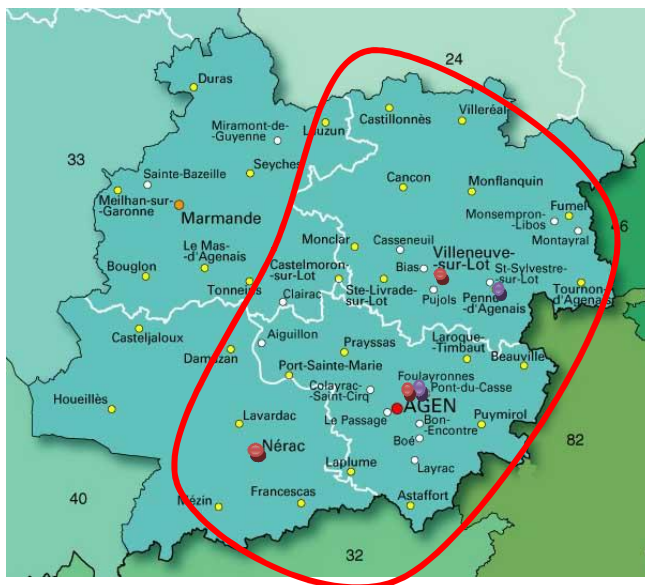
La réorganisation des trois structures initiales IR St Martin Des Cailles, IR et SESSAD de Fourty en un pôle en 2008, avait pour but d'offrir des services plus adaptés aux besoins des jeunes: la logique de soins prévaut ainsi le remplacement d'un fonctionnement en grand groupe par de petites unités d'hébergement et de fonctionnement. Le précédent projet de 2009 initiait les changements liés à la transformation des IR en ITEP. Il mentionnait et proposait la mise en œuvre des changements structurels importants.

Aujourd'hui, après avoir initié un pôle de référence pour ces populations en 2008, après avoir mis en œuvre des petites unités d'hébergement, nous poursuivons le développement conceptuel et forcément innovant d'un **dispositif soignant, basé sur une logique de parcours et d'inclusion au service de chaque enfant.**

Ce projet, communiqué à l'ARS en réponse à l'appel d'offre de l'ARS « Expérimentation Etablissement Centre-ressource » de 2014, a reçu un avis favorable de l'ARS en juillet 2015.

I.4 Identité de l'ITEP Des Deux Rivières :

Le dispositif ITEP Des Deux Rivières est implanté en Lot Et Garonne, l'ITEP reçoit essentiellement des enfants du département dont plus de la moitié sont originaires de l'agenais puis de deux pôles le villeneuvois et le néracais.



SESSAD



ITEP

Carte géographique du département. Notre implantation.

Désignation (raison sociale)	ITEP Des Deux Rivières
Adresse complète Téléphone @ mail	L'ITEP Des Deux Rivières est implanté sur 2 sites : - Antenne de Fourty : BP 33 47480 Pont du Casse Mail : itep.desdeuxrivieres@algeei.org

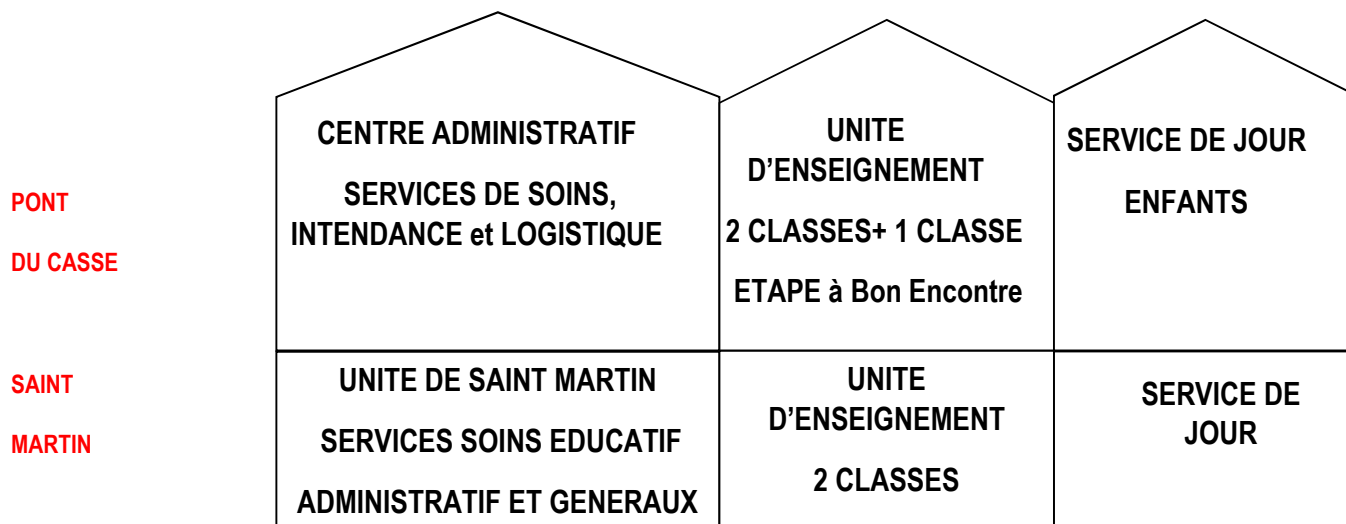
	<p>Tel. : 05 53 77 73 00</p> <p>Fax : 05 53 67 97 12</p> <p style="text-align: center;">- Antenne de Saint Martin des Cailles :</p> <p>St Martin des Cailles</p> <p>47140 Penne d'Agenais</p> <p>Mail : itep.stmartin@algeei.org</p> <p>Tel. : 05 53 41 23 22</p> <p>Fax : 05 53 41 78 79</p>
Nom, qualité du représentant de l'établissement	Nadine PALLAS, directrice
Catégorie de l'ESSMS	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)
Autorisations	<p>L'Institut de Rééducation (IR) de Fourty a été agréé en 1971 pour recevoir 38 enfants de 8 à 14 ans.</p> <p>En 2008, l'ITEP Des Deux Rivières est né de la fusion-restructuration de l'ITEP de St Martin des Cailles et de l'ITEP de Fourty, avec la transformation de 12 places de semi-internat de l'ITEP de St Martin des Cailles en places de SESSAD.</p>
Capacité, modalités d'accueil et financement	<p>Capacité d'accueil : 50 enfants de 6 à 16 ans en internat, internat séquentiel, accueil de jour dont 12 accueillis sur l'antenne de Saint Martin Des cailles en semi-internat.</p> <p>Modalités d'admission : notification de la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie de la MDPH</p> <p>Période d'ouverture : 200 jours par an (fermé pendant une partie des vacances scolaires)</p>

Financement : prise en charge assurée à 100% par l'assurance maladie

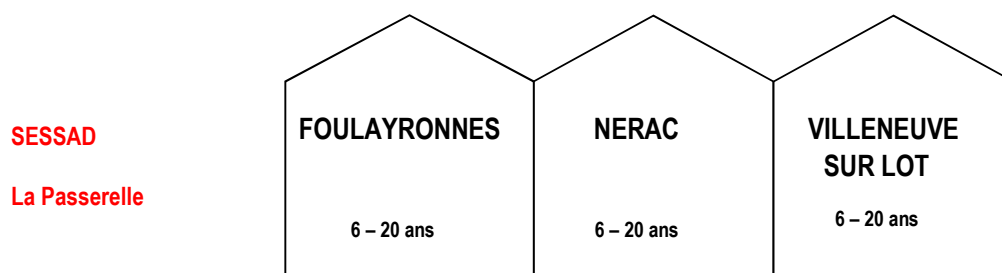
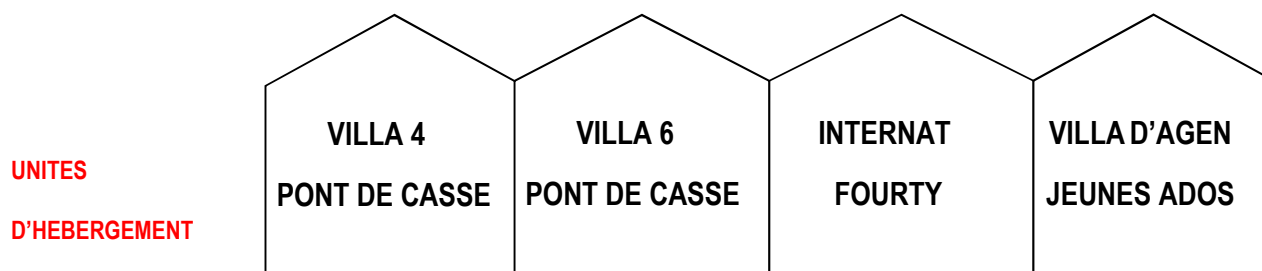
- L'I.T.E.P. des Deux Rivières accueille **50 enfants et adolescents de 6 à 16 ans**. Ces enfants et jeunes « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des **potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant** qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé ». (Art 1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 – Art D312-59-1 du code de l'action sociale et des familles).
- L'ITEP Des Deux Rivières implanté à Pont du Casse, à quelques kilomètres d'Agen, dispose d'une antenne à St Martin Des Cailles à une dizaine de kilomètres de Villeneuve/Lot, de villas d'hébergement dont une à Agen et deux à Pont du Casse.
- Les missions de l'ITEP sont à visées soignantes, éducatives et pédagogiques. Il s'agit de faire prendre conscience aux enfants de leurs ressources, de leur permettre d'élaborer et de dépasser leurs difficultés afin de les amener vers une plus grande autonomie et **favoriser leur inclusion dans le milieu ordinaire**. C'est l'ITEP « **centre-ressource** ».
- L'ITEP « centre-ressource » fonctionne en **dispositif avec le SESSAD La Passerelle*** dans une logique de parcours. Le fonctionnement aujourd'hui s'effectue à partir du projet individualisé de chaque jeune, à partir de différentes modalités (internat, internat séquentiel, semi-internat, accompagnement du SESSAD) en collaboration étroite avec sa famille ou les représentants de l'autorité familiale par des actions « dans » et « hors les murs » dans une visée d'inclusion. Le développement des partenariats est essentiel.

*Le projet de Service du SESSAD La Passerelle fait l'objet d'un document spécifique.

50 jeunes de 6 à 16 ans.



6 – 16 ans.



Schématisation des différentes unités du dispositif ITEP Des Deux Rivières.

1.5 Le support conceptuel de nos actions, nos valeurs, et notre éthique :

- La visée soignante de l'ITEP fait une large place à des références théoriques diversifiées avec les apports de la psychanalyse, de la dynamique psycho-affective, de la pédagogie et psychothérapie institutionnelles, de la psychopathologie. Les apports des sciences cognitives peuvent aussi avoir leur place dans les références théoriques de l'ITEP.

- Ce métissage des apports conceptuels est une véritable richesse pour comprendre et analyser les difficultés des jeunes, il est aussi nécessaire pour faire face à la diversité des situations.
- Des praticiens tels que P. Jeamment, A. Braconnier, D. Marcelli, JP Chartier pour n'en citer que quelques-uns ont travaillé auprès de ces jeunes présentant des pathologies limites, leurs apports sont précieux au travers des formations dont a bénéficié le personnel de l'ITEP et au travers de leurs ouvrages.

Un positionnement fondamental du service rendu :

- Un accompagnement (plutôt qu'une prise en charge),
- Une pluridisciplinarité, plutôt qu'une prise en charge globale,
- Une combinaison des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques,
- Une recherche de démarches créatives, d'expérimentations, associées à une position active de chaque jeune, une prise en compte de l'environnement familial et social de chaque jeune.

Une éthique : l'usager acteur de son projet.

Une posture bienveillante de l'ensemble des professionnels.

Nos valeurs :

Responsabilité, solidarité, partage, respect de la personne.

Deux objectifs généraux :

La qualité du projet personnalisé d'accompagnement de chaque enfant et/ou jeune.

L'association des familles au projet d'accompagnement de leur enfant.

Deux priorités :

L'inclusion en milieu ordinaire avec l'aide du dispositif ITEP/SESSAD.

Une orientation du jeune conçue comme tremplin à son avenir et à son insertion dans la société.

Des visées :

Une cohérence, une adaptabilité, la continuité des actions.

Un travail en partenariat développé.

L'opérationnalité de l'interdisciplinarité.

Des exigences :

Une transparence, une lisibilité, la formalisation de nos pratiques.

La promotion d'une culture de la bienveillance et de la bientraitance.

L'évaluation des pratiques.

CHAPITRE 2

La population accueillie

Chapitre II. La population accueillie:

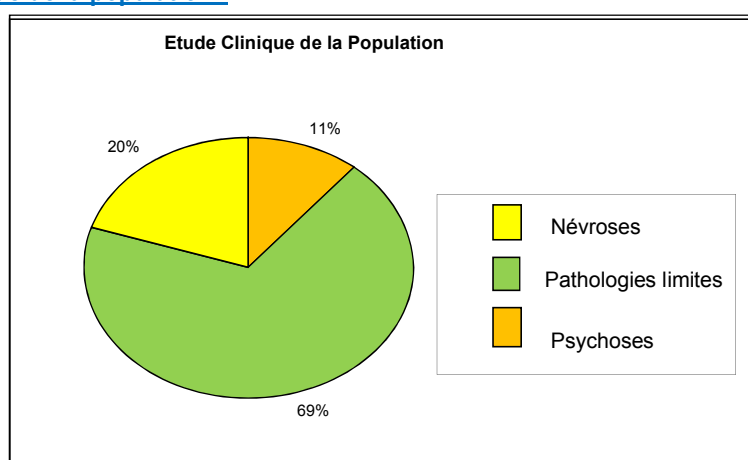
II.1 Critères d'admission :

Les enfants ou jeunes bénéficient d'une notification d'orientation vers l'ITEP par la M.D.P.H.

Ces enfants ou ces jeunes « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages... » Ces enfants se trouvent, « malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé ». (Art 1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 – Art D312-59-1 du code de l'action sociale et des familles).

- Contre-indications : états psychotiques non stabilisés, autisme, organisations psychopathiques, déficiences intellectuelles, enfants ou jeunes dont les parents n'adhèrent pas au contrat de séjour.

II.2 Etude diagnostique de la population :



Présentation de la population accueillie en 2014-2015 diagnostics établis d'après la classification française de Misés.

Le diagnostic principal ci-dessus est complété par les éléments du diagnostic secondaire; il montre que des troubles lexico-graphiques, du raisonnement, et l'instabilité psychomotrice sont associés à la plupart des pathologies et que les facteurs environnementaux sont prégnants (contexte familial particulier, ruptures familiales, précarité économique, carences éducatives, enfants adoptés...).

Cette classification est représentative de la population prise en charge en ITEP. Le pourcentage au cours des ans est relativement stable, la majorité des problématiques relevant des pathologies limites plutôt en augmentation.

Si l'on veut authentiquement approcher les difficultés de la clinique institutionnelle et les enjeux auquel l'ITEP doit faire face, il est pertinent dans le but de comprendre les difficultés pour accompagner les jeunes accueillis, de le faire en explorant les caractéristiques et les symptômes présentés par cette population; c'est ce projet que nous nous sommes fixés au travers la partie suivante.

II.3 Symptomatologie/ difficultés :

Il est fréquent que les enfants d'ITEP rencontrent des difficultés importantes à composer avec la frustration (attaque du cadre afin de mesurer la limite); divers symptômes s'expriment fréquemment chez eux selon les modalités suivantes :

- Faible seuil de tolérance à la frustration
- Difficultés d'accès aux apprentissages
- Contrôle difficile des émotions et des affects
- Difficultés à verbaliser
- Instabilité motrice et physique
- Faible estime de soi
- Grande quête affective
- Difficultés relationnelles importantes
- Empêchement de penser
- Rapport perturbé à la temporalité

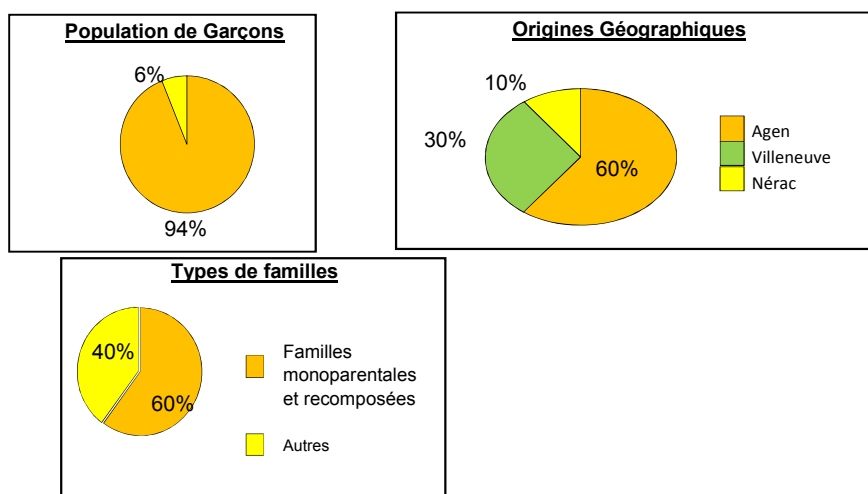
Ces difficultés viennent entraver la socialisation de ces enfants malgré des capacités cognitives préservées.

Cependant pour certains d'entre eux, des interactions positives avec l'environnement, des rencontres étayantes, des aides pédagogiques adaptées, des accompagnements éducatifs et thérapeutiques, pour eux-mêmes et auprès de leur famille vont permettre une évolution favorable et une régression suffisante des perturbations comportementales, ces jeunes parviendront peu à peu à reprendre une vie relationnelle et sociale relativement ordinaire.

D'autres, en revanche et c'est cette catégorie que nous rencontrons de plus en plus sur l'ITEP vont évoluer vers des pathologies psychiques plus graves, inscrites dans le champ des troubles de la personnalité; cette organisation chronicise un style d'existence conjuguant souffrance relationnelle et identitaire, mises en danger, crises clastiques. Le jeune se trouve en situation de grande dépendance vis-à-vis des autres avec lesquels il a besoin de liens en même temps qu'il ne peut les supporter; ce mode de relation implique que ces jeunes sont incapables de faire confiance et d'accepter les aides proposées, ce qui induit le plus souvent une altération du fonctionnement relationnel et social et rend difficile toute intervention directe qu'elle soit thérapeutique, éducative ou pédagogique. Le concept de dispositif ITEP se doit de prendre en compte les problématiques de ces jeunes qui montrent des capacités de résistance ou d'opposition. Nos actions doivent apporter des satisfactions, des réussites pour sortir des processus répétitifs qui contribuent à l'activation de défenses inadéquates chez l'enfant. Les professionnels de l'ITEP doivent pouvoir proposer des activités, des moments de valorisation sur le plan narcissique, ce registre étant chez lui particulièrement fragile et vulnérable. Ces actions à visée soignante passent par des supports, des

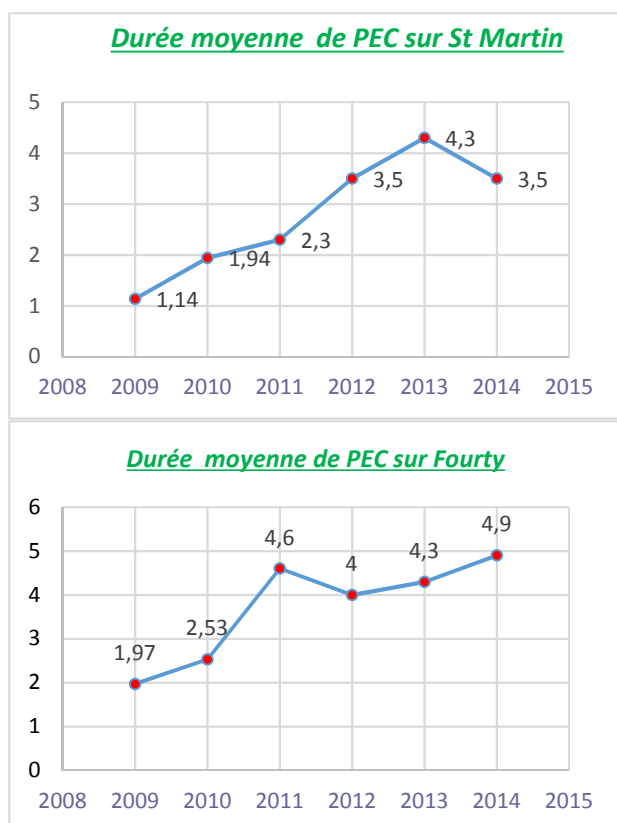
médiations qui consistent à créer et à entretenir des moments supportables, favorables à une élaboration psychique. Cet accompagnement personnalisé et approprié peut permettre au jeune de percevoir progressivement ce qu'il met en œuvre à son insu, dans son rapport aux autres, à lui-même et aux savoirs. Cet accompagnement doit lui permettre de supporter, d'accepter, d'expérimenter de nouvelles manières de gérer ses pulsions. Ces interventions doivent être souples et modulables et en mesure de s'ajuster à la dynamique du jeune. Nous notons aujourd'hui la nécessité d'offrir des accompagnements très individualisés, une proportion d'enfants (15% à 20%) étant en grande difficulté pour supporter la composante collective de l'ITEP.

II.4. Etude sociogéographique de la population (réalisée en interne sur la population 2014-2015) :



Caractéristiques de la population 2014-2015

- La population est composée de garçons, selon les années entre 86 % et 95%.
- Origine géographique : Pour plus de la moitié la population réside dans l'agenais, cependant, en plus du Villeneuvois qui est bien représenté (30% en 2006 et 20% en 2014), est apparue récemment une population issue du Marmandais (32% en 2013). Cette donnée a un impact sur l'organisation et les frais de transports de l'ITEP.
- Plus de la moitié des familles sont des familles monoparentales ou recomposées.
- La situation économique des familles est le plus souvent précaire : en 2014, 24% des pères sont sans emploi et 49% des mères sont sans profession.



Durée de l'accompagnement :

- La durée de l'accompagnement, tant à Fourty qu'à Saint Martin Des Cailles, comme le montre le graphique ci-dessus, a nettement tendance à augmenter depuis ces dernières années. Selon nous, c'est, d'une part, l'évolution de problématiques vers une aggravation et une complexification qui en est la cause, d'autre part les difficultés pour les situations les plus difficiles pour trouver des issues d'orientation.
- 43% des familles bénéficient d'un suivi par la juge des enfants, une AEMO pour la moitié de ceux-ci ou un placement familial ou en lieu de vie pour l'autre moitié.
- L'âge des jeunes présents a augmenté de manière significative : pour un âge moyen est de 12 ans en 2014 : 67 % des jeunes ont de 12 à 16 ans, contre 35 % des jeunes présents en 2009.
- En 2014, il existe un groupe de jeunes de 13 ans et plus qui totalise la moitié des effectifs de l'ITEP.
- La quasi-totalité des jeunes (89 %) ont bénéficié d'un suivi en ambulatoire avant leur orientation en ITEP, il est à noter que 38 % d'entre eux ont été suivis par les services de psychiatrie infanto-juvénile du département. 25 % ont été suivis par les CMPP ou CAMSP, 27 % viennent d'autres ITEP ou SESSAD.
- Ces chiffres confirment la tendance d'accueil du nombre important de jeunes souffrant de troubles ayant nécessité un accompagnement des services de psychiatrie. Néanmoins, alors que ces demandes d'orientations vers l'ITEP venant des services de psychiatrie augmentent de manière très importante, nous ne pouvons accueillir un nombre trop important de ces enfants présentant des troubles psychologiques voire psychiatriques non stabilisés, l'encadrement, la formation des professionnels et les locaux n'étant pas aujourd'hui adaptés à ces accompagnements. C'est une des composantes évolutives que nous aurons rapidement à réfléchir pour répondre aux besoins du territoire, cela ne pourra se faire sans un partenariat efficient avec le secteur sanitaire.

Il est à noter que l'internat est la plupart du temps demandé en lien avec des dysfonctionnements familiaux. Cela implique un suivi plus important à mettre en place pour l'accompagnement de ces familles en grandes difficultés en veillant à ne pas se substituer à leur rôle parental. Les réponses devront être effectuées en partenariat avec les structures sociales et de la PJJ.

A la sortie de l'ITEP la majorité des jeunes continue à rejoindre le milieu ordinaire (collèges, lycées professionnels, CFA), avec l'appui du SESSAD pour la majorité. Quelques-uns sont orientés vers des établissements médicaux-sociaux type IME, IMPRO (En 2014, 20 % d'orientation en IMPRO).

Nous notons de plus en plus de difficultés pour les jeunes s'insérer dans la vie active : répondre aux exigences d'un employeur, se plier aux contraintes du monde du travail, tenir un contrat jusqu'au bout; d'où un risque élevé d'exclusion pour ces jeunes et la nécessité d'un accompagnement plus long (après 16 ans) par le biais de l'ITEP ou du SESSAD.

La population accueillie à Saint Martin Des Cailles fait l'objet d'une analyse spécifique mentionnée dans un « document – projet » spécifique à l'équipe de Saint Martin Des Cailles.

II.5. Les besoins repérés

Inspirée des travaux de A. MASLOW, la pyramide des besoins humains se répartit en quatre besoins majeurs que sont les besoins physiologiques, émotionnels, sociaux et philosophiques. En ce qui concerne les jeunes de l'ITEP Des Deux Rivières et leurs caractéristiques on peut inférer et décliner les besoins de la manière suivante, ceci sans les hiérarchiser :

<p>Besoins philosophiques :</p> <p>Mise en sens de leur vie à travers leur histoire. Appropriation des valeurs d'ordre éthique. Mise en perspective de leurs projets d'avenir. Besoin de complémentarité et de cohérence entre les différentes actions menées dans l'établissement. Besoin de cohérence entre les objectifs familiaux, les objectifs de nos partenaires (travailleurs sociaux, enseignants, responsables de foyers) et les objectifs de l'établissement.</p>	<p>Besoins sociaux :</p> <p>Besoin d'appartenance à un groupe au sein d'une structure. Respect de la relation à autrui. Capacité à intégrer des codes, comportement social adapté. Besoin de continuité. Besoin d'individualisation.</p>
<p>Besoins émotionnels :</p> <p>Sentiment d'être apprécié, aimé. Régulation des pulsions. Besoin de sécurité. Capacité à effectuer des choix. Réalisation de ses aspirations. Mise en mots des ressentis.</p>	<p>Besoins physiologiques :</p> <p>Soin, santé, sommeil. Rythme de vie adapté. Hygiène et alimentation. Prévention des conduites à risques (tabac, alcool, drogues...)</p>

Dans la diversité et complémentarité de nos pratiques, nous retrouvons l'ensemble de la prise en compte de ces besoins fondamentaux.

II.6 Le Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale 2012-2016 :

Le SROMS 2012-2016 réalisé au regard des schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées prend aussi en compte les besoins spécifiquement régionaux mentionnés par le PRS (Plan Régional de Santé) il présente ses constats et orientations sur le territoire.

Nous pouvons retenir, pour ce qui concerne les populations des ITEP, les éléments mentionnés suivants :

- Le souhait pour les enfants et adolescents, de poursuivre la diversification des modalités d'accueil afin de proposer une palette pouvant répondre à la variété des situations (internat, accueil temporaire, accueil modulé, placement familial spécialisé...).
- Pour les jeunes en difficultés extrêmes, sans solution car exclus de toutes les structures (jeunes cumulant troubles psychiques lourds, gros problèmes socio-familiaux, ayant parfois des comportements violents) la nécessité de réponses mettant en jeu plusieurs intervenants (médico-social, ASE/PJJ et psychiatrie).

En fil directeur apparaît donc **la nécessité de renforcer le partenariat structures sanitaires / structures médico-sociales.**

Nous avons pris en compte ces éléments dans le projet d'établissement.

CHAPITRE 3
L'offre de service aujourd'hui

Chapitre III. L'offre de service aujourd'hui :

Le précédent projet d'établissement (2009), était un projet de restructuration, il accompagnait des changements importants, structurels, organisationnels et fonctionnels.

Le projet 2015-2020 formalise nos actions, nos pratiques aujourd'hui, ce que nous appelons l'offre de service réactualisée mais aussi développe ce qui donne sens à nos pratiques, le support conceptuel-qui les fonde dans leur évolution en tant que « centre-ressources » pour une logique de parcours et d'inclusion.

Les processus et procédures mis en œuvre sur l'Institution ont été réactualisés en 2015. Le Manuel Qualité de l'Institution les a répertoriés.

III.1. Un dispositif en deux pôles et petites unités :

Pour permettre une meilleure adaptation aux situations des jeunes, **l'ITEP est organisé en 2 pôles**, un pôle enfants pour les moins de 12 ans et un pôle adolescents pour les 13-16 ans. Le pôle-ados a été créé en 2010 pour répondre à l'augmentation des populations de plus de 12 ans et leur spécificité. Cette organisation est facilitée par une personne-ressources (chef de service et adjoint de direction) sur chaque pôle.

L'ITEP, depuis 2009, a également développé **un fonctionnement en petites unités**, que ce soit les unités d'hébergement limitées à 6 enfants, les groupes classes et les groupes d'accueil de jour. Les modalités d'accompagnement sont toujours au maximum individualisées. Les prestations éducatives (apprendre à vivre ensemble, citoyenneté, autonomie) se conjuguent avec des actions pédagogiques et thérapeutiques (psychomotricité, psychologiques...)

L'objectif visé est le meilleur équilibre entre l'individualisation nécessaire des projets et le fonctionnement en collectif.

Le dispositif ITEP/ SESSAD La Passerelle permet aujourd'hui un passage facilité entre l'accompagnement des équipes de l'ITEP et celles du SESSAD La Passerelle, et un parcours de l'enfant facilité, fluidifié.

III. 2. Une politique d'ouverture vers l'extérieur et d'inclusion :

La politique d'inclusion que nous menons est aussi une politique transversale d'ouverture vers l'extérieur. Dans cette ouverture, avant de singulariser les actions menées sur chaque pôle rappelons que nous promovons durant les périodes appelées « extra-scolaires » c'est-à-dire, hors périodes scolaires, des **projets de transferts***.

Les transferts organisés par les équipes répondent à des objectifs diversifiés. Toutefois, l'ouverture culturelle, sportive parfois, en même temps que le « savoir-vivre » ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté en sont les constantes. Ils s'inscrivent dans une dynamique de groupe ou de pôle, soumis à évaluation. Les transferts organisés sont, pour la majorité, des réussites, ils opèrent des changements positifs en particulier dans les relations au sein du groupe mais également chez les jeunes. Certains enfants se révèlent, parviennent à sortir de leur

*« Transfert » : séjour ou voyage d'un groupe de jeunes encadrés par des professionnels dont l'objectif est la découverte d'un milieu différent (montagne, capitale européenne, etc.) tout en développant le savoir-vivre ensemble et la citoyenneté.

fonctionnement défensif, enfin, les relations avec les adultes peuvent aussi évoluer très favorablement. Les transferts, bien qu'ils soient parfois difficiles à organiser, compte-tenu des difficultés importantes de certains jeunes, leur coût parfois, sont valorisés, font partie de la politique de l'Institution, sont soutenus par la direction.

➤ « Pôle enfants » :

La première mission du Pôle Enfant est d'accueillir les jeunes de 6 à 12 ans en difficultés et en souffrance dans le milieu scolaire ordinaire. Pour cela, nous mettons en place un dispositif spécifique pluridisciplinaire favorisant l'apaisement et le réinvestissement des apprentissages, dont l'objectif final pourra être la réintégration en milieu ordinaire.

Dans un premier temps, une attention particulière est apportée par toute l'équipe pluridisciplinaire à l'accueil des lundis matins. Des « sas d'accueil » sont également mis en place par l'infirmière et la psychologue pour répondre au mal être de certains jeunes et de pouvoir bénéficier d'un espace privilégié avec l'adulte avant de pouvoir investir les temps collectifs.

Face aux difficultés des jeunes, des « soupapes » : **Un dispositif appelé « oxygène »**, est mis en place en journée notamment sur l'unité d'enseignement du pôle enfants. Des éducateurs sont présents tous les matins sur les locaux de l'école, les lundis matins c'est la disponibilité de l'infirmière ou de la psychologue qui vient répondre au mal-être de quelques-uns.

Ce dispositif « oxygène » répond aux besoins de certains enfants, d'être écoutés, compris, pris en compte dans leur singularité. En effet, les enfants ne supportant plus la classe et le groupe rejoignent l'éducateur de l'espace « oxygène » ou l'infirmière, ce qui leur permet un apaisement, une élaboration de leurs difficultés, un dégagement de celles-ci. L'objectif étant qu'ils reviennent en classe, prêts à être élèves. Ce dispositif a été renforcé durant le 2ème semestre 2014 au vu des difficultés des nouveaux entrants pour participer à des activités pédagogiques. De nouveaux moyens en termes de personnes ressources (éducateurs, soins) ont dû être déployés sur l'accueil de journée.

L'équipe thérapeutique peut également recevoir des enfants en journée en dehors de leur suivi habituel, pour des situations de décrochage, de crise ou de passage à l'acte.

Des activités et ateliers thérapeutiques encadrés par des enseignants, des éducateurs, de membres du secteur thérapeutique s'effectuent « dans les murs », (atelier cirque, musique, atelier contes, ...), ils permettent de développer la créativité des enfants, leur savoir-faire, leur capacité d'expression et de savoir vivre ensemble. Ces activités en interne sont bien sûr indispensables avant que certains jeunes puissent participer à des activités extérieures à l'ITEP. A la fin de chaque année, l'aboutissement de cette créativité se concrétise lors du spectacle de fin d'année où tous participent. Cette créativité est très importante pour les enfants de l'ITEP qui peuvent se montrer en situation de réussite, à leurs propres yeux, devant leurs pairs mais aussi et devant leurs familles.

Nous pratiquons aussi de plus en plus une **politique d'activités « hors les murs »** c'est le cas d'activités sportives ou culturelles réalisées en milieu ordinaire et développées avec des partenaires extérieurs (club sportif et créatifs tels que le dessin, l'infographie, la pêche...). Tous les enfants ne peuvent y avoir accès, du moins dans un premier temps, compte-tenu des difficultés qu'ils présentent, cela est néanmoins un objectif pour tous.

Nous avons développé en complémentarité des partenariats.

- **L'atelier « ferme équestre »**, mis en place en partenariat, développe la proximité avec les animaux d'une ferme et plus particulièrement les chevaux. Le soin aux animaux en est le fil directeur. Nous constatons le grand intérêt des enfants pour cet atelier et ses bienfaits depuis plusieurs années maintenant.

- **L'équitation** a toute sa place pour quelques enfants dans une perspective d'«**équithérapie**». En effet, ceux-ci, vont pouvoir expérimenter la relation avec le cheval, tout en acceptant les contraintes au «**savoir- monter**».

- **Le « sport-adapté »** fait depuis 2009 partie des activités proposées aux enfants les mercredis. Cette participation est une réussite pour les participants : ouverture à des pratiques sportives diversifiées, à des rencontres d'autres populations présentant des handicaps différents, meilleure socialisation et développement d'un esprit plus solidaire et civique, marqué par la valorisation de l'effort et de la réussite. La dynamique de ce groupe est très positive.

D'autres partenariats sont développés avec les clubs sportifs ou créatifs (dessin, infographie...)

➤ « Pôle ados »

Pour répondre aux besoins des jeunes de 12 à 16 ans dont la majorité ne suit pas une scolarité à temps plein en collège, nous avons innové avec un dispositif qui puisse répondre à leurs besoins spécifiques :

L'objectif de cet « espace ados » est d'accompagner les jeunes en proposant des actions pluridisciplinaires comportant les composantes pédagogiques, éducatives et soignantes qui leur permettent de s'apaiser, de prendre confiance en eux, de mieux vivre leurs relations aux autres tout en poursuivant l'objectif d'une inclusion en collège ou dans le monde préprofessionnel.

- Dans le cadre de ce pôle, **l'atelier technique** permet à ces jeunes de découvrir divers travaux manuels préprofessionnels, d'investir de nouvelles activités préprofessionnelles, enfin, de se restaurer au travers celles-ci. Ces différentes activités vont aussi permettre au jeune de mieux situer ses goûts et aptitudes, ce qui lui permettra d'orienter son projet et de le construire progressivement.
- Les ateliers éducatifs en groupe, permettent de travailler la relation des jeunes en collectif, ils proposent des activités sportives, de bricolage, d'informatique...
- L'enseignant propose des temps de classe individualisés ou à deux, trois jeunes, il propose un soutien scolaire en complément du collège, une aide aux devoirs individualisée, où une préparation au CFG selon le projet de chaque jeune. L'enseignant, en lien avec l'éducateur référent, entretient des liens avec les équipes des collèges.
- Les adolescents se caractérisent par un refus assez fréquent d'adhérer à un suivi thérapeutique individuel, en face à face avec les psychologues. En parallèle avec les prises en charges individuelles quand elles sont possibles, des groupes thérapeutiques sont animés par la psychologue et un éducateur. Ils permettent aussi de réguler les interactions entre adolescents et d'aborder les problématiques qui les concernent.

Le partenariat préprofessionnel est confié au « **chargé d'insertion** ». Celui-ci est chargé d'élargir son réseau de partenaires ou de le réactualiser afin de préparer et d'organiser les calendriers de stages.

En réunion de coordination et surtout en équipe pluridisciplinaire, on évalue, échange sur les besoins et capacités du jeune, en lien avec le contrat d'accueil de séjour (attentes du jeune et des parents).

Le « chargé d'insertion » avec l'appui de l'équipe et de l'éducateur technique suit le jeune et l'aide dans ses projets grâce à un bilan de compétences et à un bilan de stages qui constituent de véritables outils d'évaluation afin d'orienter le jeune vers le milieu professionnel qui lui convient.

A partir du constat effectué, le jeune est présenté sur le lieu de stage par le « chargé d'insertion ». Dès lors une convention est signée (jeune, Institution, parents, employeur du stagiaire).

Quels jeunes sont concernés ?

- Stages ou ateliers en internes :

Ces stages répondent aux besoins du jeune trop en difficulté à l'extérieur :

En assurant quotidiennement le fonctionnement relatif à l'établissement et aux conditions d'accueil des usagers, le personnel des services généraux, de par leur professionnalisme permet aux jeunes de découvrir divers métiers. La mise en place de certains ateliers proposés par ces professionnels volontaires désireux de faire partager leur savoir (cuisine, entretien des espaces verts, des bâtiments, lavage des voitures ...) est en adéquation avec les objectifs du projet d'établissement et du PPA du jeune. Ces ateliers sont limités en nombre, souvent, un à deux enfants maximum.

- Le processus de mise en place de ces ateliers est le suivant :

- Présentation par le professionnel du projet à l'équipe pluridisciplinaire en réunion du « pôle ados » le vendredi après-midi.
- Discussion sur le choix des enfants intéressés (1 à 2 enfants) pour y participer.
- Présentation succincte au professionnel du jeune (connaître sa problématique afin d'adapter sa prise en charge lors de l'atelier).
- Point régulier sur les ateliers lors des réunions du vendredi après-midi en équipe pluridisciplinaire avec le professionnel concerné. Le professionnel a toute sa place lorsqu'il s'agit de discuter de son atelier.
- Evaluation et bilan effectués chaque fin d'année en équipe pluridisciplinaire.

- Les objectifs recherchés :

- Susciter l'intérêt du jeune afin de le motiver.
- Contribuer à retrouver confiance en soi et à restaurer l'estime de soi.
- Apprendre les règles d'hygiène, de sécurité.
- Respect du matériel et sensibilisation à l'environnement.

- Quelques exemples :

- l'atelier cuisine est une première approche du monde de la restauration et du service. Il est basé sur le souhait et la demande du jeune ; il aide à développer son implication au travail, ses aptitudes et savoir-faire culinaires.
- Les stages en logistique correspondent à une ouverture vers l'entretien au sens large, la réparation des bâtiments, du matériel, l'entretien des espaces verts.

Il est essentiel de contractualiser ces stages et ateliers internes pour mettre du sens au projet du jeune et le responsabiliser.

Pour permettre aux professionnels d'assurer ces missions, il est indispensable qu'ils poursuivent leur formation, en particulier au niveau de la psychopathologie ceci afin de mieux pouvoir répondre aux besoins du jeune.

A tout moment, à la demande du professionnel encadrant ou du jeune lui-même, ces ateliers peuvent être arrêtés, dès lors qu'ils ne remplissent plus les objectifs prévus ou que le jeune n'adhère plus au projet.

- Stages externes :

A partir de 14 ans, sont concernés les jeunes peu scolarisés, en démarche de recherche d'un projet professionnel. Ces stages à l'extérieur de l'ITEP, de courtes durées, servent à évaluer les compétences et différents objectifs mais aussi à responsabiliser les jeunes, comme nous l'avons mentionné, ils font l'objet de convention.

- Ils se différencient dans leurs objectifs selon l'âge des jeunes :

- **14 – 15 ans : Stage découverte et d'observation** : évaluations, capacité d'intégration
- **15 – 16 ans : Stage préprofessionnel** : plus ciblés, DIMA*, CFA**...

✚ Cela correspond à des jeunes qui sont :

- En rupture scolaire.
- Scolarisés à temps partiel.
- En rupture avec les ateliers proposés en journée au sein de l'ITEP.
- En capacité de se projeter sur le projet et sur leur désir professionnel.

Ces ouvertures vers l'extérieur correspondent à un vrai besoin des adolescents, pour découvrir le monde professionnel, et se découvrir eux-mêmes dans leurs aptitudes. Ils constituent de très bons « leviers » d'évolution pour ces jeunes.

✚ C'est à partir de ces différents ateliers et stages découverte pour les plus de 14 ans, que **va pouvoir s'élaborer l'orientation future : un dispositif d'inclusion professionnelle, à défaut, une orientation vers un IMPRO ou un autre ITEP.**

Le dispositif aujourd'hui, s'avère, certes intéressant mais insuffisant. Nous constatons en effet que la plupart des jeunes de 16 ans ne sont pas prêts à entrer dans le monde du travail sans accompagnement. Comme nous le mentionnons dans la partie « orientations », nous développerons dans la dernière partie nos objectifs sur cette question.

III. 3. L'internat, outil thérapeutique :

L'internat est un outil thérapeutique. En tant qu'outil, il est réfléchi en équipe pluridisciplinaire sur indications des premières réunions (représentation globale).

Parfois, l'éloignement géographique est une condition à prendre en compte.

D'autre part, la qualité des relations intrafamiliales du jeune, les relations avec les partenaires sociaux (famille d'accueil, MECS...) peuvent avoir une résonance sur la modalité de l'internat.

L'internat aménagé ou séquentiel développé ces dernières années, s'inscrit sur trois dynamiques, qui s'articulent fondamentalement : l'éducatif, le thérapeutique et le pédagogique. Il est une réponse qui prend en compte l'intérêt de l'enfant.

Par exemple, face à des difficultés de séparation et un désaccord de la famille, un internat aménagé sera négocié et mis en place progressivement afin que l'enfant puisse se construire une autonomie.

Ou encore, nous pouvons remarquer que pour certains enfants, l'internat de semaine est trop lourd. Certains enfants ne peuvent en continu vivre le collectif en journée et aussi en soirée. L'internat pourra donc être conçu avec une rupture de milieu de semaine où l'enfant pourra « souffler » dans sa famille ou famille d'accueil dans un accompagnement plus individuel.

Comme nous l'évoquions, l'internat à l'ITEP est thérapeutique, en ce sens **il se différencie des dispositifs de protection de l'enfance**, il n'est pas lieu de « placement » social. En ce sens, il ne pourra pas se substituer à une mesure de placement ordonnée par un juge pour enfant. D'où la nécessité de travailler en lien avec les services de protection de l'enfance (ASE, Placement Familial, MECS) afin de préciser nos missions respectives et de travailler en étroite collaboration dans le souci de mettre en place l'accompagnement le mieux adapté pour le jeune.

III.4. Une logique de parcours :

Les différents lieux d'accueil de l'ITEP sont pensés dans une logique de parcours.

➤ Sur la « villa 4 » du « pôle enfants » :

Notons que c'est le groupe d'enfants des primo-arrivants, qui sont les plus jeunes.

Les objectifs éducatifs sont les suivants :

1. Remettre l'enfant dans sa place de sujet et dans la compréhension et le sens de son orientation à l'ITEP.
2. Prendre en compte les souhaits et attentes des parents.
3. Apporter un cadre avec des repères contenant, sécurisants, et bienveillants (rythmes du sommeil, des repas, l'hygiène, stimulations éducatives et culturelles).

Les objectifs pédagogiques :

1. Soutenir le travail scolaire (devoirs, lecture).
2. Collaborer étroitement avec les enseignants.

Les objectifs thérapeutiques :

Mettre au travail l'angoisse de séparation du milieu familial dans une guidance et une réassurance. Proposer un accompagnement global et contenant qui permette à l'enfant d'élaborer sur sa situation et d'évoluer.

➤ Sur la « villa 6 » du pôle enfants :

Notons que c'est le groupe d'enfants qui se situe dans la transition entre le pôle enfants et le pôle adolescents.

Les objectifs éducatifs sont les suivants :

1. Pour les internes, singulariser la durée de l'internat en fonction des jeunes accueillis (internat séquentiel).
2. Amener les jeunes à avoir plus d'autonomie dans leur quotidien en fonction de leur personnalité.

Exemple : se laver avant ou après le petit déjeuner, heure de lever, déjeuner individuellement, choix de l'activité sur leur temps libre.

3. Faire exister les quatre espaces (chambre, salle de vie, salle de jeu, jardin) dans des créneaux horaires définis mais en fonction de leurs aspirations.

Les objectifs pédagogiques sont :

1. Soutenir l'inclusion scolaire.
2. Soutenir l'organisation du jeune dans son travail scolaire (devoirs, sac...).

Les objectifs thérapeutiques sont :

Apporter un espace d'apaisement en respectant la singularité de chaque jeune. Le travail d'élaboration se poursuit, permettant de sortir d'un fonctionnement basé sur le passage à l'acte violent.

➤ Sur le pôle adolescents, « groupe de Fourty » :

Notons que c'est le groupe de jeunes qui se situe entre la villa 6 et la préparation à la villa d'Agen, l'internat y est séquentiel, cela a la visée d'éviter le surinvestissement affectif du jeune pour l'internat et de travailler le retour en famille (question de sa place).

Les objectifs éducatifs sont :

1. Conforter les capacités d'autonomisation des jeunes.
2. Mettre au travail les représentations en lien avec la crise adolescente pubertaire (concrètement : hygiène de soi, des locaux, alimentation, relations aux autres (féminin, masculin, prévention par rapport aux addictions et autres, conduites à risques...) et symboliquement dans la juste distance psychoaffective.
3. Développer l'ouverture vers l'extérieur (à travers des sorties, des ateliers, des séjours).

Les objectifs pédagogiques ont :

1. Soutien de l'inclusion scolaire grâce aux liens étroits avec le collègue et l'aide aux devoirs.
2. Soutien à la passation du CFG ou du Brevet.
3. Quand l'inclusion n'est pas possible, apporter des espaces de scolarité aménagée.
4. Faire exister l'orientation quand elle est dans le projet du jeune.

Les objectifs thérapeutiques sont :

1. Apporter un espace de parole où les adolescents peuvent mettre des mots sur leurs ressentis.
2. Les encourager à déverrouiller leur sphère émotionnelle dans un espace porteur de leur intimité.
3. Les aider à conflictualiser les expériences vécues pour se décaler d'un fonctionnement clivé « Tout et Rien ».
4. Faire exister une dimension Temporelle au-delà du Présent pour des jeunes dont le passé et le futur sont vécus comme sources d'angoisse.
5. Les aider à médiatiser par le Langage plutôt que par l'AGIR.

➤ [Sur le pôle Adolescents, la « villa d'Agen »](#)

Notons que c'est le lieu de vie qui accueille les jeunes les plus âgés, qui sont en fin de parcours à l'ITEP.

Les objectifs éducatifs sont :

1. Encourager les espaces individuels et limiter les espaces collectifs qui sont vécus comme un poids.
2. Travailler l'autonomie du jeune dans la perspective de la séparation : Trajets en transports en commun, se repérer dans la ville, démarches...
3. Permettre à travers l'internat séquentiel le retour progressif en famille et dans les repères de la vie personnelle (place, ville/village, activités culturelles...).

L'objectif pédagogique est :

Travailler le partenariat avec l'orientation du jeune soit scolaire, soit préprofessionnelle.

Les objectifs thérapeutiques sont :

1. Mettre du sens, accompagner vers l'approche thérapeutique afin qu'elle ne soit pas vécue comme une régression.
2. Valoriser leur place de sujet et les amener vers une consistance identitaire.
3. Répondre à leurs préoccupations, peurs, angoisses en lien avec la crise adolescente et pubertaire.
4. Les décaler de l'AGIR vers la médiatisation par le langage afin de prévenir des conduites à risques.

En conclusion, nous devons souligner que cette logique de parcours suppose de **rendre plus efficaces les articulations entre équipes** au moment du passage d'un site d'hébergement à un autre, du pôle enfants au pôle ados, de l'ITEP au SESSAD et vice-versa.

La question de ces transitions est fondamentale. Nous tentons de les interroger, et de mettre en œuvre certains rituels pour accompagner ces passages (fêter un départ, une arrivée, projet de livret d'accueil fait par les ados pour les jeunes entrants etc...)

Cette réflexion doit se poursuivre car bien menée, elle initie l'évolution facilitée des enfants et jeunes que nous accueillons.

La logique de parcours rejoint la question du transfert au cœur de nos pratiques. Structurant mais souvent mis à mal, il convient de s'interroger sur la constitution des équipes (genre, temps partiel/plein temps). Ce sont en effet les professionnels en équipe qui induisent grâce au transfert, des repères pour les jeunes. Ils sont fondamentaux, organisateurs, et garants de la cohérence des actions menées.

La logique de parcours devra être interrogée, approfondie et formalisée à la lumière des futurs textes sur le dispositif ITEP/SESSAD et les besoins en la matière.

III.5. L'unité de Saint Martin des Cailles :

L'antenne de Saint Martin Des Cailles, qui accueille 12 enfants de 6 à 12 ans en unité de jour, complète sur le territoire du nord du département (fumelois, livradais, villeneuvois...) la prise en charge des besoins.

Depuis de nombreuses années, beaucoup d'enfants sont envoyés par les hôpitaux de jour de Villeneuve et Fumel, avec lesquels, des actions partenariales constructives sont menées.

Cette unité de jour comprend **un service thérapeutique et social, un service éducatif, une unité d'enseignement**. Elle est complétée par **des services administratifs et généraux**.

L'équipe de Saint Martin Des cailles est encadrée par un cadre intermédiaire à temps partiel. La directrice participe à certaines réunions sur site, les professionnels participent aux réunions institutionnelles organisées, au COPIL de l'établissement, ont des représentants du personnel élus ou désignés (CHSCT).

Le fonctionnement est identique à celui de l'ITEP Des Deux Rivières sur Fourty, les spécificités sont développées dans le « document- projet » de cette antenne.

Afin de favoriser les démarches d'inclusions sportives, culturelles, et scolaires, **un projet de locaux à Villeneuve sur Lot , au cœur de la ville**, est en cours. Les locaux seront aussi plus adaptés, fonctionnels et esthétiques en même temps que proches des lieux d'inclusion.

III.6 : Des secteurs avec leur spécificité :

➤ Le secteur thérapeutique :

L'équipe thérapeutique de l'ITEP regroupe :

- deux médecins psychiatres
- une infirmière,
- trois psychologues
- des orthophonistes du secteur libéral par convention,
- deux psychomotriciennes

Ses objectifs généraux sont les suivants:

- Définir avec le jeune et ses parents un projet thérapeutique répondant à ses difficultés,
- Rechercher l'adhésion du jeune et de sa famille,

- Articuler le projet thérapeutique à la dimension soignante du dispositif ITEP,
- Amener l'enfant à aborder ses difficultés,
- Apporter un apaisement par des aides appropriées,
- Soutenir les parents dans la compréhension des troubles de leur enfant, dans leur fonction parentale,
- Etablir des partenariats collaboratifs autour du projet thérapeutique de l'enfant,
- Enrichir la dynamique institutionnelle par des apports spécifiques.

Les actions du secteur thérapeutique revêtent différentes modalités :

Bilans, entretiens individuels, ateliers de groupes, ateliers d'expression, suivis psychiatriques, suivis infirmiers et des traitements, séances de psychomotricité...

Des entretiens familiaux sont mis en place pour soutenir et étayer la famille.

L'ITEP aujourd'hui, confronté à des situations de plus en plus lourdes et complexes, s'appuie sur le secteur thérapeutique qui développe des modalités thérapeutiques très diversifiées : de petits groupes tels que « l'atelier soins », le « groupe contes », le groupe d'expression et l'atelier « infographie » pour adolescents, l'atelier « attention-mémoire »... Il est à l'initiative du projet d'une « salle d'apaisement », enfin il participe au dispositif « oxygène ».

L'équipe du secteur thérapeutique avec l'assistante sociale, tous les deux mois, se réunit pour réfléchir sur sa spécificité, mettre en œuvre des modalités de soins spécifiques, sous la houlette des médecins psychiatres et de la directrice.

L'évaluation des « actions » du secteur thérapeutique s'effectue lors des bilans de l'équipe pluridisciplinaire, des réunions du secteur thérapeutique, et des PPA et BAE (Bilan Annuel d'Evolution de l'enfant) Les réunions du Conseil de vie sociale peuvent aussi concourir à cette évaluation.

➤ Le secteur social

Deux assistantes sociales se répartissent comme suit :

- Une assistance sociale à quart temps sur le service de jour de St Martin des Cailles,
- Une assistante sociale à temps plein sur Fourty.

De par leur connaissance de toutes les situations, elles ont **un rôle essentiel dans l'Institution, elles se situent au cœur du travail pluridisciplinaire. Par leur rôle de transmission de l'information, elles facilitent la cohérence de l'accompagnement.**

Objectifs :

- Accompagner et associer des familles au Projet Personnalisé de leur enfant,
- Favoriser les liens entre la famille et l'institution,
- Soutenir les familles, les aider à verbaliser leurs attentes,
- Participer au PPA afin d'amener une meilleure compréhension du milieu familial de l'enfant,
- Effectuer un travail en réseau avec les services extérieurs (services de placement, AEMO, lieux de vie etc...) afin de travailler en coordination autour du projet de l'enfant.

La partie administrative du travail de l'assistante sociale participe aussi de la bonne évolution de l'enfant à l'ITEP, comme dans la famille : constitution, à l'entrée à l'ITEP, du dossier de l'enfant, et suivi de ce dossier à toutes les étapes :

- Recueil auprès de la famille de divers éléments concrets du « dossier de rentrée »,
- Recueil des CERFA (demande des familles auprès de la MDPH), et leurs diverses mises à jour.
- Recueil des éléments de situation de la famille par rapport notamment aux transports de l'enfant.

Le travail de partenariat participe également de la bonne évolution du travail de l'ITEP avec l'enfant. Nous pouvons d'ailleurs noter que ce travail est en nette augmentation. En effet comme nous le mentionnons dans les caractéristiques de la population accueillie, plus de la moitié des enfants font l'objet de mesures de placement ou justice.

Les deux assistantes sociales effectuent leur travail selon les modalités suivantes :

- Entretien avec la famille, à l'ITEP ou à domicile, seul ou avec un autre professionnel de l'équipe.
- Informer des droits de l'utilisateur.
- Remise des documents prévus par la loi 2002, contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement).
- Rapports écrits institutionnels (fiche projet, rapports CDA, rapports de signalement...).
- Participation aux réunions de PPA et réunions institutionnelles, réunions démarche qualité.
- Liaisons ou rencontres avec les services extérieurs (AEMO, PF, AS de secteur, ASE).

Indicateurs d'évaluation :

- Bilan annuel des équipes pluridisciplinaires.
- Evaluation du PPA et .BAE (Bilan Annuel d'Evolution).
- CVS.

➤ Le secteur éducatif :

Le secteur éducatif comprend un nombre important de professionnels (18) (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, AMP, éducateur technique, maitresses de maison). Rappelons qu'ils contribuent en premier lieu à la **continuité de l'accompagnement au quotidien des jeunes**, à ce titre, ils ont donc un **rôle fondamental**.

La fonction éducative consiste à offrir des actions éducatives qui ont leurs objectifs propres, mais visent aussi, dans **une logique de cohérence**, à compléter les actions mises en place par les secteurs pédagogiques et thérapeutiques dans une visée soignante et d'inclusion.

Le référent éducatif est le pivot de cette fonction. Il offre ainsi au jeune des conditions privilégiées favorables à son développement. Elles s'inscrivent dans le cadre suivant :

- Une présence sécurisante, attentionnée, et contenante,
- Une écoute personnalisée,
- Un accompagnement en matière de socialisation, d'autonomie, de vie quotidienne,
- Un soutien au développement personnel, à l'estime de soi,
- Un soutien au Projet Personnalisé du jeune,
- Une coordination au sein de l'équipe pluridisciplinaire, l'initiative des réunions,
- Des liaisons et suivis auprès de la famille et des partenaires,
- Des liens avec le milieu scolaire.

Le travail éducatif se différencie selon les lieux et les temps :

Durant les temps dédiés à l'hébergement, l'accompagnement à la vie quotidienne et sociale est central, des activités de détente, de loisirs (piscine, skate, ainsi que de l'accompagnement aux devoirs...) y ont toute leur place avant le repas du soir par exemple. Les moments formels de lever, repas et coucher, sont des plages importantes d'éducation, elles font l'objet d'une réflexion, inscrites dans les règles de vie. Les éducateurs sont soutenus dans leurs missions par des maitresses de maison et les veilleurs de nuit offrant ainsi un certain cadre « familial » suffisamment chaleureux et sécurisant notamment pour les enfants les plus jeunes.

Durant les temps de journées, le contenu des supports des actions est privilégié au travers des ateliers, d'activités sportives ou culturelles, l'objectif est souvent plus structurant et ambitieux. Mentionnons les ateliers à visée sportive (foot, judo...), les ateliers en tant que support de médiation (équithérapie), les activités culturelles (visites de musées, de fermes, zoo...), les activités d'apprentissage (cuisine, bois, mécanique, vélo), les ateliers d'expression (peinture, poterie, dessin...)

Les éducateurs développent des actions « dans les murs » et autant que faire se peut dans une logique d'inclusion « hors-les-murs ».

La totalité des projets d'ateliers et d'activités sont écrits, argumentés, validés par l'équipe de Direction. Chaque projet sera ensuite évalué.

Chaque support vise à préserver le contact avec le milieu ordinaire, le développement personnel, l'ouverture culturelle et sociale.

L'organisation générale de l'I.T.E.P prend en compte les besoins singuliers de l'enfant, les attentes de sa famille et tend de plus en plus à individualiser les projets pour chacun mais en même temps il s'agit de prendre en compte les éléments relatifs à la vie collective, qui sont aussi des éléments structurants pour l'enfant et sources d'évolution. Ainsi, il s'agit de respecter le rythme de chacun tout en respectant les règles de vie collective.

➤ Le secteur pédagogique.

Les Unités d'enseignement insérées dans l'ITEP ont pour mission d'assurer des activités pédagogiques adaptées et spécialisées et un étayage pédagogique pour l'ensemble des jeunes. L'objectif visé est que les jeunes orientés par la MDPH puissent réinvestir les apprentissages, se restaurer dans leur positionnement d'élèves pour pouvoir s'inscrire dans une scolarité en milieu ordinaire et/ou adapté, conformément à la mission des ITEP. Les actions de l'UE viennent ainsi compléter le dispositif pluridisciplinaire soignant et éducatif de l'ITEP.

Les actions d'inclusion de l'ITEP revêtent différentes modalités :

- **Des inclusions individuelles** à temps complet ou à temps partiel en écoles ordinaires,
- **Des inclusions collectives** avec des classes externalisées en collège (en projet) ou en école primaire.

La « **classe-étape** » de **l'école Georges Brassens de Bon-Encontre** fonctionne depuis la rentrée 2015. Six jeunes de l'ITEP y sont accueillis. A partir de la classe-étape, l'enseignante de l'ITEP affectée à cette classe, travaillera les projets d'inclusion de chacun des enfants au sein des classes de l'école. Des professionnels du secteur éducatif et thérapeutique de l'ITEP complètent le dispositif. Cette classe externalisée de l'ITEP, bénéficie du soutien de l'Inspection Académique et de la mairie de Bon-Encontre. Une convention tripartite a été signée en septembre 2015 entre l'Inspection Académique, la mairie de Bon-Encontre et l'ALGEEI. Cette « classe-étape » est très investie par les enfants et leurs familles.

Le service d'enseignement de l'ITEP des deux Rivières est assuré par quatre enseignants du premier degré dont un, affecté à la classe-étape » sur Fourty et deux enseignants pour l'antenne de Saint Martin des Cailles. Les groupes-classes ont un effectif réduit de 4 à 7 enfants maximum.

Beaucoup d'enfants ne peuvent pas s'inscrire dans les groupes-classe, ou très peu de temps, aussi, **un « espace oxygène »** a été mis en place : les élèves ne pouvant pas s'inscrire dans les apprentissages sont accueillis par un éducateur dont la mission est d'apaiser l'élève afin que ce dernier puisse réintégrer la classe ou d'organiser des activités éducatives plus à même d'être menées avec ces enfants. C'est la même organisation qui est mise en place sur la classe-étape, où un **deuxième professionnel vient renforcer les actions de l'enseignant de la classe-étape.**

Sur le pôle ados, c'est une pédagogie très individualisée qui est proposée en complémentarité des enseignements donnés en collège. Les enfants sont 2 à 4 au maximum par groupe.

Les enseignants participent aux réunions pluridisciplinaires de synthèse/PPA de l'ITEP, ainsi qu'aux réunions de pôles et aux réunions institutionnelles.

- Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

En application du décret n°2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap : le PPS établi par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et transmis à la CDAPH pour validation définit l'ensemble des aspects de la scolarisation de l'élève.

Il est élaboré avec la famille, l'élève, l'enseignant de l'ITEP ou de la classe étape, les enseignants de l'école d'accueil concernés par des temps d'inclusion en classe, l'enseignant référent de secteur et l'équipe de l'ITEP. Il prévoit notamment : les objectifs scolaires, les contenus, la fréquence des interventions, l'emploi du temps, la fréquence et les modalités de collaboration entre les enseignants, les personnels spécialisés ainsi que la participation des parents.

L'enseignant référent organise et anime les **Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS).**

L'Equipe de Suivi de Scolarisation facilite la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et assure son suivi pour chaque enfant concerné.

L'Equipe de Suivi de Scolarisation procède au moins une fois par an à l'évaluation de ce projet et de sa mise en œuvre.

-Les différentes modalités d'évaluation :

Elles s'effectuent à deux niveaux, l'évaluation des progrès de l'enfant, et l'évaluation du dispositif mis en place.

Evaluation des progrès de l'enfant :

Outre les évaluations scolaires de début d'année qui permettent de prendre connaissance des acquis et des compétences restant à travailler, des évaluations formatives permettent de dresser un état des lieux des acquis en cours d'apprentissage puis de vérifier si les notions travaillées sont acquises.

PPS et ESS.PPA et BAE. Pourcentage de réussite au CFG, brevet.

Evaluation liée à la scolarisation des élèves en milieu ordinaire doit être effectuée à la fin de chaque année scolaire en équipe institutionnelle. Tout au long de l'année, les enseignants, par pôle, en équipe pluridisciplinaire, sont amenés à réfléchir sur l'organisation générale de l'accueil de jour et à apporter les remédiations nécessaires.

Un bilan de fin d'année de l'UE permet de dresser à la fois les aspects positifs, négatifs ainsi que les propositions d'amélioration pour l'année scolaire à venir.

➤ Le secteur des services administratifs et généraux :

Il comprend des agents administratifs, une comptable, des ouvriers logistiques, des personnels d'entretien et de ménage, des personnels de restauration.

Dans toute institution, le service de restauration, l'entretien du linge et des locaux, la réparation du matériel sont autant d'activités qui revêtent une importance toute particulière pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Les personnels chargés de ces tâches ont vis-à-vis des enfants une place qui touche directement à leurs besoins les plus simples, se nourrir, bénéficier d'un cadre de vie agréable, être accueillis, disposer d'un matériel en état...

Les lois de 2002 et 2005, ainsi que les recommandations de bonnes pratiques de l'A.N.E.S.M. ont considérablement modifié leur rôle; il n'est pas à proprement parlé éducatif ou soignant, mais leurs observations peuvent être très utiles aux professionnels dans les actes de la vie quotidienne, repères pour les enfants.

Les services administratifs et généraux travaillent donc en étroite collaboration avec les différentes équipes, ils sont quotidiennement au contact des enfants et des familles lors des transports par exemple, ou dans les bureaux à l'accueil. Cela nécessite de bonnes aptitudes relationnelles. **Ils sont bien souvent investis par les enfants et importants pour eux.**

De plus, des ateliers de découverte professionnelle (cuisine, mécanique, vélo ...) sont proposés aux usagers par certains personnels des services généraux, ces ateliers sont déjà pour certains dans la culture de l'établissement seront certainement amenés à se développer ou à se diversifier.

Ces évolutions nécessitent l'initiation du personnel à la psychopathologie et la participation de ces professionnels aux séances d'analyse des pratiques professionnelles.

Enfin, le développement durable étant au cœur de toutes les préoccupations, il devient aussi une autre mission des services généraux (économies d'énergie, voitures « propres », matériaux durables, isolation acoustique, etc...)

Les professionnels de l'ITEP sont certes référés à un secteur mais ils sont engagés dans une œuvre commune et concourent tous à la visée soignante et éducative de l'Institution.

III.7. La dynamique organisationnelle :

- Dans toute institution, ce sont les hommes et les femmes qui en sont la vraie richesse. Les processus de coordination (réunions institutionnalisées, réunions centrées sur les pratiques, ou centrées sur l'enfant, ou institutionnelles et les liaisons diverses, ...) **donne cohérence au fonctionnement d'ensemble.**

L'organisation des réunions permet aux professionnels des différents champs de se rencontrer autour de thèmes les questionnant. Les emplois du temps tiennent compte de ces paramètres. C'est autour des partages, de la circulation de la parole des projets communs, que se développe la dynamique pluridisciplinaire de l'Institution.

- Le rôle de l'équipe de direction est fondamental dans cette structuration qu'il est important de maintenir et d'organiser. L'urgence étant toujours très présente sur l'ITEP, le maintien de cette structuration n'est pas toujours évident, mais elle est essentielle car elle permet aux différents professionnels très pris par le quotidien et les difficultés, de prendre du recul, de partager, et de se ressourcer.

Au-delà de la cohérence, ces temps de réunion, de partages valorisent et enrichissent l'organisation interne au quotidien. Il s'agit aussi de conserver un regard critique sur ce qui est en place, en vérifiant les effets produits auprès des jeunes et de leur famille, ainsi que des autres services intervenant auprès d'eux.

Le concept d'organisation « apprenante » au travers de ces échanges, de la créativité possible, au travers des formations mises en œuvre, au travers de l'Analyse des Pratiques Professionnelles est un positionnement à valoriser pour l'ITEP. En effet, ce sont ces divers apports, cet enrichissement des aptitudes et compétences de chacun, qui constituent la richesse de l'Institution, maintenant le désir et l'humanité au sein des pratiques professionnelles.

CHAPITRE 4

Les moyens au service du projet

Chapitre IV. Les moyens au service du projet :

IV.1. Les moyens financiers :

Le projet, dans ses orientations, prévoit des services plus adaptés aux besoins de la population type ITEP :

La constitution en 2008 de petites unités de vie en lieu et place de l'internat en grand groupe avait permis de créer des situations éducatives proches de la vie quotidienne et de diminuer les effets de violence liés à la taille des groupes. Mais ce choix a constitué un coût non négligeable. Aujourd'hui, l'évolution des populations que nous accueillons demande un accompagnement plus individualisé des jeunes. Il s'agit donc de prendre en compte ces besoins : on peut citer entre autre, l'évolution des problématiques adolescentes, les nouvelles populations, l'aide à l'inclusion, la scolarisation partagée... La difficulté des structures scolaires à les maintenir scolarisés et donc la nécessité de dispositifs complémentaires et alternatifs en journée pour ces populations.

Les moyens financiers sont définis dans le cadre du CPOM 2013-2017 signé entre l'ARS et l'ALGEEI.

IV.2 Les ressources humaines :

En 2015, l'effectif de l'ITEP est de 46,26 ETP. 59 personnes travaillent sur l'ITEP Des Deux Rivières.

On trouve 2 catégories de personnels :

- Le personnel sous contrat privé salarié de l'ALGEEI ;
- Le personnel mis à disposition par l'Education Nationale.

Le personnel de droit privé :

- 52 personnes relèvent de la Convention Collective de 1951, gérée par la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers à but non lucratif).

Le personnel Education Nationale :

L'Inspection académique du Lot et Garonne met 6 enseignants spécialisés dans les 2 Unités d'Enseignement de l'ITEP.

<u>ITEP DES DEUX RIVIERES</u>	Equivalents Temps Pleins.	Nombre de personnes
Directeur et adjoint	1,55	2
Chef de service éducatif	1	1
Services administratifs, comptabilité, économiste	3,62	6

Service éducatif	12,95	15
Service médical	0,41	2
Service thérapeutique	3,29	12
Enseignants	6	6
Service social	1,25	2
Services généraux et logistiques	12,19	15
Veilleurs de nuit	4	4
TOTAL	46,26	59

La politique d'expression des salariés :

Des délégués du personnel élus rencontrent mensuellement la direction.

Des **C.H.S.C.T.d'établissements** (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) fonctionnent selon l'accord d'entreprise ALGEEI en date du 4 juillet 2014. Des représentants de l'ITEP et du SESSAD se réunissent trimestriellement sous la houlette de la directrice de l'ITEP, présidente du CHSCT d'établissements ITEP/ SESSAD.

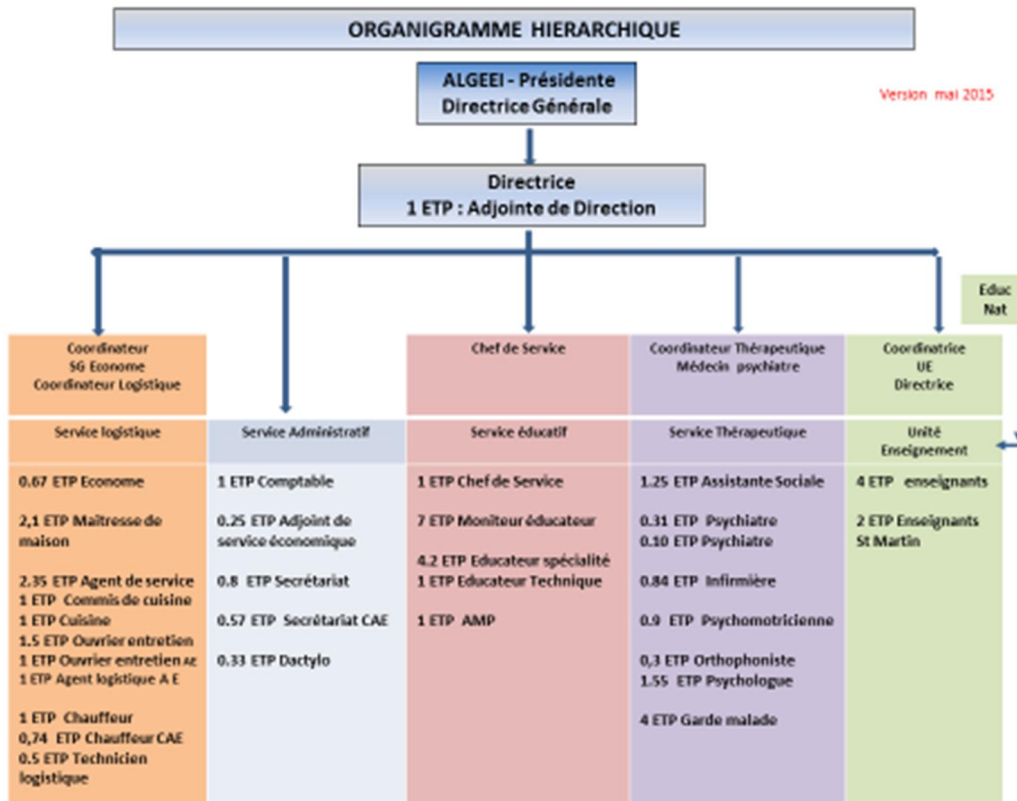
Une réunion annuelle du **droit d'expression des salariés** est organisée au mois de novembre et fait l'objet d'un rapport écrit auquel la Direction de l'établissement apporte des réponses (Accord d'entreprise en date du 03 mai 2012).

Gestion des compétences et des emplois.

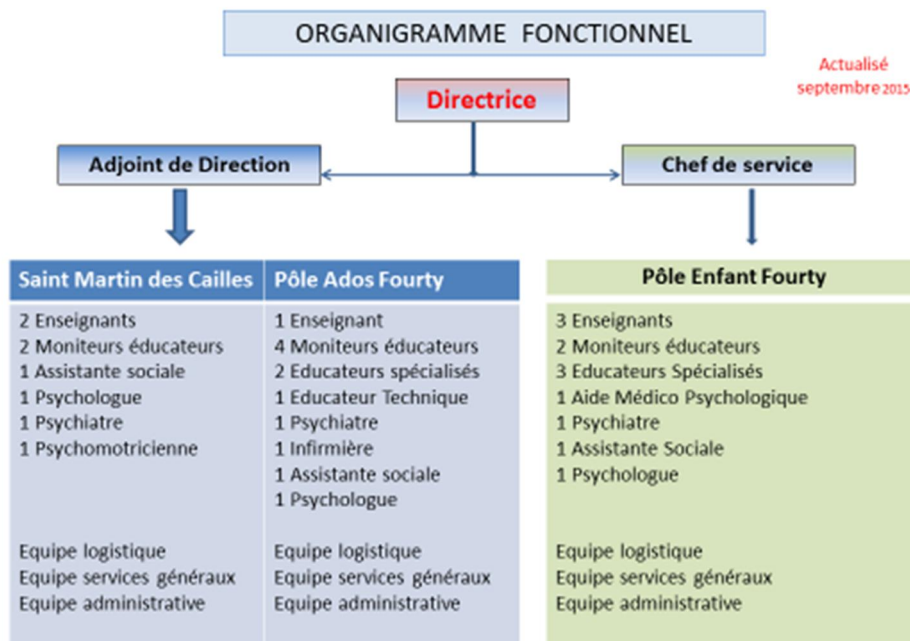
Elle s'effectue sous forme **d'entretiens professionnels, selon une méthodologie impulsée par l'ALGEEI. Ces entretiens sont planifiés, ils ont lieu tous les deux ans menés par les membres de l'équipe de direction.**

L'ITEP Des deux Rivières est organisé sur 2 lieux principaux, Pont du Casse et Penne d'agenais. Les unités d'hébergement sont sur Pont Du Casse ou Agen.

L'ITEP est organisé en deux pôles fonctionnels, le pôle enfants et le pôle ados, deux cadres intermédiaires en garantissent le bon fonctionnement et en sont les personnes ressources.



Organigramme hiérarchique de l'ITEP Des Deux Rivières :



Organigramme fonctionnel de l'ITEP Des Deux Rivières

IV.3. Les moyens de communication :

L'informatique :

La politique de l'ALGEEI en la matière promeut **un effort conséquent**. Sur l'ITEP, les moyens de communication évoluent de manière très importante, **le parc informatique a été modernisé**, le nombre d'ordinateurs s'établit aujourd'hui à 50 sur Fourty et 10 sur St Martin des cailles.

Les équipements sont mis à disposition des personnels et des jeunes, dans ce cas, ils bénéficient « d'accords parentaux » adaptés à leur âge. Les lieux de vie sont également équipés ainsi que les Unités d'Enseignement. Nous bénéficions également du **réseau intranet** de l'ALGEEI, ce qui permet de traiter tous les éléments administratifs, de Ressources Humaines, de comptabilité avec le siège de l'ALGEEI de manière optimale et sécurisée.

D'autre part, l'ALGEEI, depuis plusieurs années permet à l'ensemble des professionnels de **se former à l'informatique** sur « Word » et « Excel », ceci en fonction du niveau de chacun.

La mise en place du dossier informatisé de l'utilisateur sur l'ensemble des établissements de l'ALGEEI, initiée à partir de 2015 constitue aussi une avancée majeure. Les personnes ressources sont formées et un **référé dossier de l'utilisateur** est responsabilisé sur sa mise en œuvre et son appropriation par les professionnels. La mise en place du dossier informatisé de l'utilisateur s'effectue avec une montée en charge progressive.

Les transports :

En matière de transports, l'ITEP possède un **parc de véhicules collectifs et individuels important**.

Le nombre de véhicules s'élève en 2015 à 14 sur Fourty et 4 sur St Martin Des Cailles.

Il incombe effectivement à l'ITEP d'organiser les transports « allers-retours » des jeunes de leur lieu d'habitation ou lieux de vie, à l'ITEP.

Cette organisation complexe est formalisée dans un document « Excel » affiché et mis à jour régulièrement.

Souvent, les jeunes les plus âgés prennent le train ou les bus et des points de « ramassage » sont institués (gare SNCF ou autres...). Les véhicules sont conduits par des personnels des services généraux ou des éducateurs.

Une attention particulière est portée à la sécurité de ces transports.

Une formation à la sécurité routière « Centaure », promue par l'ALGEEI, est proposée chaque année à plusieurs professionnels. En quelques années, l'ensemble des professionnels « conducteurs » sera formé à la sécurité des transports.

Le développement de l'individualisation des projets, des stages et des scolarisations à l'extérieur a augmenté le nombre et le coût des transports de façon considérable.

IV.4. Les locaux.

Il s'agit de présenter les moyens que nécessite notre activité auprès d'enfants et jeunes en difficultés.

Les locaux de l'ITEP doivent être sécurisants, contenant et fonctionnels. Leur proximité avec les centres de socialisation et de scolarisation est un objectif à poursuivre.

L'accueil : le pôle administratif situé à l'entrée de l'ITEP, doit être chaleureux et fonctionnel. Un coin attente parents et enfants reste à aménager car pour l'instant c'est le couloir central qui joue ce rôle.

Les bureaux sont équipés de moyens modernes de communication.

Le travail d'équipe est facilité par des espaces de documentation et de réunion destinés au travail d'équipe. Des zones d'affichage sont accessibles à tous les professionnels.

Le travail de soins s'effectue dans des locaux adaptés, clairs, qui permettent de garantir la confidentialité des informations. Au vu des problématiques de la population, l'infirmerie est essentielle et des projets de « pièces d'apaisement » sont en cours. Des pièces destinées aux groupes thérapeutiques sont opérationnelles.

Le travail éducatif présente des espaces conçus pour des ateliers et des activités correspondant aux projets éducatifs. Les unités d'hébergement, (pavillons loués d'environ 200 m2 habitables), doivent garantir l'intimité de chacun et la proximité avec les écoles et transports en commun doit être recherchée pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur socialisation. Un bureau pour les éducateurs est à prévoir sur tous les lieux d'hébergement. Ceux-ci n'existent pas dans les villas 4 et 6.

L'unité d'enseignement de Fourty comporte pour les enfants, 2 classes, une salle « oxygène », une salle éducative, d'informatique, une salle de jeux, une bibliothèque ainsi que des espaces récréatifs extérieurs. Les espaces récréatifs extérieurs ont été développés (fronton, terrain multifonction, structure de psychomotricité...). Pour les adolescents, 2 salles contigües permettent les cours pour des groupes de 2 à 4 jeunes maximum. Ces 2 pièces sont proches de l'atelier technique. Une classe externalisée, appelée « classe-étape » fonctionne depuis la rentrée scolaire de septembre 2015 au sein de l'école primaire Georges Brassens de Bon-Encontre Deux pièces contigües permettent l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Le travail des services généraux s'effectue dans des locaux agréés pour ce qui concerne l'intendance et la cuisine, et des locaux d'entretien (ateliers de réparation, entrepôt de produits et outillages).

Un parking extérieur d'environ 400m2 permet de garer l'ensemble des véhicules de l'établissement et du personnel.

✚ La « maison-mère » à Fourty, commune de Pont du Casse, comporte les services administratifs, le secteur soins, une petite unité d'hébergement pour 7 jeunes, ainsi que les cuisines et salles de restauration. Ce lieu est loué au Conseil général. Il est situé à proximité d'Agen, mais est assez peu desservi par les transports en commun. Il nécessite d'importants travaux d'entretien, pour son accessibilité entre autre. **La réfection de l'étage internat avec la réalisation de chambres individuelles avec sanitaires est en cours.**

Si le projet d'accueil des 16-20 ans est validé, il faudra, pouvoir bénéficier d'autres lieux afin de ne pas mélanger des populations d'enfants jeunes avec ces nouvelles populations.

✚ Pour l'antenne de l'ITEP à St Martin Des Cailles un **changement de locaux sur Villeneuve sur lot** validé par l'Association et la DTARS 47 sera effectif en juin 2016.

CHAPITRE 5

Les grandes orientations

Chapitre V. Les grandes orientations :

Nous mentionnons ici les grandes orientations de l'institution, en effet **elles sont fondamentales pour donner du sens et des perspectives à nos actions**. Elles se positionnent à la fois dans la continuité du précédent projet d'établissement et en fonction de l'évolution des besoins des populations accueillies, des textes réglementaires et des expertises des professionnels.

Certaines orientations sont stratégiques, **elles concernent le développement de l'Institution**. Elles s'efforcent de répondre à la question « comment imaginer et développer le dispositif ITEP dans les prochaines années » ? Elles sont plus spécifiquement portées par la direction et l'Association, elles se réfèrent donc à des enjeux majeurs, parfois structurels, correspondant aux besoins d'évolution des jeunes sur le territoire. La majorité des orientations concernent nos pratiques en interne, elles sont fonctionnelles, cliniques, pluridisciplinaires. Elles ont pour objet **de promouvoir la qualité des prestations au quotidien et les pratiques instaurées**.

Dans le cadre de notre réponse à l'appel à projet « **centre-ressources** » à l'ARS Aquitaine, nous avons présenté l'ITEP « centre-ressources » **pour un développement de la logique de dispositif et d'inclusion**. Ce projet a été reçu favorablement nous donnant ainsi des moyens concrets de faciliter sa mise en place avec notamment l'embauche d'une **personne chargée d'insertion à mi-temps**.

L'idée de l'ITEP « **centre-ressources** », dans sa mise en œuvre concrète, correspond à deux niveaux :

-**Un niveau d'information, de soutien, d'expertise** à destination des familles et d'autres partenaires, une mise à disposition de professionnels pour participer aux commissions de la MDPH, de l' Education Nationale...

-un deuxième niveau permettant de **nous identifier comme dispositif innovant développant des réponses diversifiées en matière d'inclusion scolaire, sociale, professionnelle**.

Les différentes orientations sont déclinées par axes, pour chaque axe, sont associés les objectifs que nous souhaitons atteindre.

La participation des parents du CVS sera proposée sur certains groupes de travail : livret d'accueil, travail sur les familles, Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Axe 1. Une institution en mouvement, anticiper, comprendre, aménager, innover :

L'ITEP est une Institution soumise aux « attaques » des liens et des dispositifs de par la population reçue. En effet, l'une des caractéristiques des jeunes accueillis est qu'ils souffrent de « pathologies du lien ». Les jeunes vont donc tenter d'éprouver ces liens, voire souvent tenter de les détruire. D'autres part, les besoins sur le territoire évoluent, les enfants qui sont orientés sont de plus en plus en très grande souffrance, majoritairement placés et souvent issus du sanitaire (sur 8 entrants en septembre 2015, 7 ont effectué des séjours en hôpitaux de jour, CATTP, CADS...)

Après la création, ces dernières années, des petites unités d'hébergement (2008), du « pôle- ados* » (2010), du dispositif « oxygène*(2012) », des projets de classes externalisées (2013). L'innovation fait partie de la culture de l'ITEP Des Deux Rivières.

Dans le dernier projet d'établissement 2009, nous parlions de « Prospective », avec l'institutionnalisation de groupes de travail à visée anticipatrice, c'était l'un des objectifs d'amélioration de l'établissement 2009. Aujourd'hui on peut parler d'une culture pérennisée qui promeut la réflexion pluridisciplinaire anticipatrice qui aboutit à de la réflexion partagée, à des aménagements pour le moins, à des innovations bien souvent portées par les professionnels.

Il est indispensable, et ce sont les situations des jeunes qui nous y poussent sans cesse, d'anticiper les besoins, d'aménager, de s'adapter et de créer, tout cela en équipe pluridisciplinaire. C'est aussi la mise en œuvre indispensable en interne, pour comprendre ce qui se joue, des réunions de « Retour d'expérience » (REX) mises en place après des moments de passages à l'acte, mise en danger, crises clastiques sur les pôles. Faute de quoi, les équipes pourraient, sans cette réflexion pluridisciplinaire être elles-mêmes, prises par l'urgence des réponses, peu efficaces et malmenées, et surtout, l'accompagnement des jeunes ne pourrait être satisfaisant.

Aujourd'hui l'utilisation de l'internat aménagé ou accompagnement séquentiel, comme outil, la mise en place d'ateliers « dans et hors les murs », les groupes à effectifs réduits, tout cela semble ne pas suffire à l'accompagnement de certains jeunes particulièrement en souffrance dans l'incapacité de vivre avec les autres qui nécessitent l'accompagnement d'un adulte pour eux seuls.

Le prochain enjeu face à l'évolution des situations des jeunes accueillis, si elle se poursuit, est de répondre à ces besoins d'individualisation des modes d'accompagnement :

Objectif 1 de l'axe 1 : améliorer l'accompagnement de la population d'enfants en très grande souffrance et aux besoins d'individualisation :

Pour cela nous envisageons les actions suivantes :

1. Intensification et diversification des modalités de soins.
2. Déploiement des moyens en terme éducatif en journée.
3. Réfection des locaux d'hébergement.
4. Création de pièces d'apaisement.
5. Formation des professionnels du secteur thérapeutiques à des médiations adaptées (groupe contes, relaxation...).
6. Réflexion sur la création d'un Service d'accueil familial spécialisé.

** 2010: développement du dispositif d'accueil innovant du pôle ados. 2012, embauche d'un : éducateur technique en 2012.

*** 2012 Espaces « soupapes », oxygène, 2014 augmentation temps infirmière et psychologue.

De même, nous développerons, c'est l'objectif numéro 2, des actions pour **répondre aux besoins des jeunes de plus de 16 ans** (difficiles à orienter vers d'autres établissements type IMPRO et même SESSAD), en difficultés

pour poursuivre un contrat d'apprentissage ou une scolarité en Lycée Professionnel. Il s'agit d'éviter le risque qu'ils se retrouvent livrés à eux-mêmes, démunis, sans perspectives.

Objectif 2 de l'axe 1 : poursuivre l'accompagnement des plus de 16 ans

1. Demande à l'ARS de porter l'agrément de l'ITEP jusqu'à 20 ans.
2. Réflexion pour la mise en œuvre d'une section professionnelle qualifiante.
3. Concevoir de nouveaux locaux et de nouveaux partenariats pour les 16-20 ans.
4. Formation des professionnels à la RAE (Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience) ou à d'autres compétences.
5. Embauche d'un professionnel chargé d'insertion.
6. Poursuivre le développement du plateau technique (éducateurs techniques spécialisés) pour les 14-20 ans.


Axe 2. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), un outil essentiel :

Conformément aux obligations de la loi du 2 janvier 2002, et du décret no 2005-1 du 6 janvier 2005, l'ITEP inscrit dans un processus stable la pratique de Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Travaillé de manière continue depuis plusieurs années, ce processus donne lieu à une **construction pluridisciplinaire** référentielle portée plus particulièrement par le référent de l'enfant (développé chapitre III).

Ce processus confirme **l'approche personnalisée et l'individualisation des projets**, il se réalise sous l'autorité de la direction qui garantit tant le processus que les engagements institutionnels.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement s'élabore avec les professionnels en associant le jeune et ses parents, **leur position d'acteur de leur projet, de décideur également, est primordiale.**

 La construction pluridisciplinaire d'un projet pour chaque jeune : elle a lieu lors de la synthèse / PPA avec l'équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du chef de service ou de l'adjointe de direction. Le PPA fait l'objet d'un document écrit. Pour chaque enfant ou jeune un PPA est élaboré au moins une fois par an.

Compte-tenu des difficultés des jeunes, il est nécessaire de veiller à ce que les projets soient portés par l'ensemble de l'équipe. Analyser, confronter les points de vue pour que chacun et tous ensemble puissent porter le projet. **C'est une action pluridisciplinaire voire interdisciplinaire que se propose de valoriser et de porter ce projet d'établissement.**

Cet objectif, s'il peut paraître évident, ne peut être atteint qu'en faisant constamment référence à des valeurs humaines fondées sur le respect de la personne, l'écoute, le partage, la solidarité.


 L'implication, la responsabilisation des familles :

Nous recherchons bien sûr, l'association de la famille et son implication dans le projet, au même titre que l'implication de l'enfant acteur de son projet. A l'issue de la synthèse / PPA, les professionnels qui vont rencontrer parents et jeune sont désignés et vont discuter du projet avec

ceux-ci. Les parents et le jeune sont donc impliqués dans la conception du projet, le projet peut être revu ou aménagé. Il doit être compris et porté par tous.

Notons qu'au début de ce processus, le temps d'accueil est primordial. **Il représente dans notre approche un moment fort de recherche d'une alliance avec la famille et le jeune.**

À la base de cette alliance, la découverte pour le jeune de notre institution des professionnels, des pairs, puis le contrat de séjour constituent un véritable levier pour les perspectives pour l'enfant et l'implication recherchée de sa famille.

 Le DDS (Dispositif De Suite) : avant son départ de l'Institution, les parents seront rencontrés par l'assistante sociale ou un autre membre de l'équipe désigné afin d'établir les modalités de suivi durant les 3 ans qui suivent. Ce dispositif n'est pas encore très opérationnel, en tout cas il est en défaut de formalisation, les parents n'en ressentent pas trop la nécessité la plupart du temps.

Le PPA devra néanmoins être amélioré tant dans son élaboration et dans le processus d'association du jeune et de sa famille que dans les critères utilisés pour l'évaluation des progrès, de la situation du jeune.

Objectif de l'axe 2 : améliorer le Projet Personnalisé d'accompagnement, outil essentiel

Pour cela nous envisageons les actions suivantes :




1. Revoir la procédure du PPA.
2. Renforcer le rôle du référent de l'enfant.
3. Améliorer la formalisation du PPA.
4. Elaborer des critères d'évaluation de l'évolution de l'enfant dans les différentes composantes de son projet.
5. Analyser puis rendre opérationnel le DDS (Dispositif De Suite).

Axe 3. Développer les démarches d'inclusion :

Comme les politiques ministérielles nous y invitent, (rapport sur les Unités d'Enseignement des établissements médico-sociaux et de santé conjoint du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère de l'Education Nationale no 2014-046R et le rapport de la CNSA de mars 2015) **la loi reconnaît à tous les jeunes un triple droit :**

- Droit d'accéder autant que possible à un établissement de droit commun,
- Droit à une scolarité les conduisant au plus haut niveau d'inclusion possible dans la société,
- Droit à une adaptation de leur parcours.

Notre objectif est donc d'augmenter les inclusions en milieu ordinaire selon des **modalités diversifiées** :
cf. rapports ministère et CNSA.

-  Par des activités socio-culturelles et sportives « hors les murs » auprès d'associations culturelles, sociales ou sportives.
-  Par des inclusions scolaires individuelles à temps partiel ou complet.
-  Par le développement des classes externalisées de l'ITEP.

Objectif de l'axe 3 : développer les démarches d'inclusion :

1. Favoriser les inclusions individuelles sportives, culturelles, scolaires.
2. Créer et mettre en œuvre une classe externalisée de l'ITEP en collège.
3. Créer et mettre en œuvre une deuxième classe d'inclusion en école primaire.
4. Structurer et diversifier au sein du pôle ados les stages préprofessionnels.

Axe 4. Favoriser et amplifier le travail auprès des familles.

Pour l'enfant, ce qu'il vit dans son milieu familial reste fondamental pour son développement. Environ la moitié des enfants et jeunes aujourd'hui est confiée à des familles d'accueil, des foyers, des lieux de vie. Ce sont ces structures sociales, par mission, qui, en lien avec la famille, effectuent la majorité du travail avec elles. Cela peut donc parfois être compliqué pour nous de jouer notre rôle avec la famille de l'enfant, un travail partenarial de qualité basé sur la confiance est essentiel et à développer avec chacun de nos partenaires.

Ce travail auprès des familles, d'aide ou de soutien à la parentalité se fonde sur 3 axes*.

L'exercice de la parentalité, qui correspondrait aux droits et devoirs attachés aux fonctions parentales, il s'agirait de travailler sur les cadres nécessaires pour que l'enfant se développe.

L'expérience de la parentalité qui porte les expériences subjectives vécues, ressenties, ou éprouvées par les parents dans leurs fonctions parentales,

La pratique de la parentalité qui correspond à la mise en œuvre des tâches parentales au quotidien (pratiques éducatives, soins, protection, soutien au projet de l'enfant...)

Bien sûr, nous pouvons postuler que la majorité des familles des jeunes de l'ITEP nécessite un accompagnement et un soutien sur l'un ou plusieurs points présentés ci-dessus.

L'intervention auprès des familles vise donc à : restaurer les compétences parentales, leur estime d'eux-mêmes, les aider à rompre avec une forme d'isolement bien souvent très présent (beaucoup de familles monoparentales)

Nous devons amplifier le soutien aux parents en termes de repérage et de meilleure adaptation aux besoins de leur enfant, de soutien, d'implication dans le projet de leur enfant. Cet objectif n'est pas nouveau, il n'est pas

toujours simple à réaliser. Nous essayons toujours d'établir une alliance dès le début de l'accompagnement, souvent nous sommes confrontés à des parents qui ont des réticences, des peurs, en particulier face aux rencontres avec les psychologues ou le psychiatre. Il ne va pas de soi qu'ils puissent aborder leur histoire (parfois mainte fois répétée), les ruptures traversées ou auxquelles ils sont confrontés, pour certains leurs sentiments face à la précarité de leur vie, aux difficultés avec leur enfant.

Il nous paraît nécessaire de poursuivre la réflexion sur ce travail, qui est déjà considéré comme une priorité à l'ITEP depuis plusieurs années. La posture adoptée consiste en une position bienveillante, empathique, non jugeante, qui permette aux personnes d'être réassurées dans leur capacité à faire évoluer leur enfant.

Par ailleurs, les rôles des professionnels auprès des familles doivent être clarifiés, afin que l'intervention auprès de celles-ci soit cohérente.

Objectif de l'axe 4 : favoriser et amplifier le travail auprès des familles.

1. Clarifier le rôle des différents professionnels par rapport aux familles
2. Clarifier les objectifs de travail
3. Associer les familles au fonctionnement de l'ITEP
4. Former les professionnels concernés

Axe 5. Développer Les partenariats:

Les enfants reçus aujourd'hui font pour plus de la moitié l'objet de mesures sociales ou de justice. Par ailleurs, beaucoup nécessitent des séjours ou accompagnement par les structures sanitaires à certains moments.

Cela rend indispensable que nous nous intéressions à ces partenariats et répondions aux questions suivantes : « quelles modalités de travail, quels partages, à quel moment, qui ? » Si le partenariat avec les écoles et collèges est relativement bien cadré au travers les divers textes de l'Education Nationale et le Projet Personnalisé de Scolarisation, les partenaires sociaux, du sanitaire, du préprofessionnel restent encore soumis à leur bonne volonté, à des modalités plus pragmatiques que réellement construites. Il reste donc à réfléchir et à améliorer ces collaborations pour une meilleure efficacité auprès de l'enfant.

Il est à noter que certains partenariats, se sont développés ces dernières années, par exemple, par une convention ALGEEI / MDPH, les professionnels de l'ITEP participent aux équipes techniques de la MDPH se situant comme partenaires pour des expertises et analyses de situations. Par ailleurs, une convention ALGEEI a été signée avec le CHDS du Lot Et Garonne.

L'ITEP assume une place active pour développer des processus de coopération avec les intervenants sociaux (CMS, foyers, MECS...), médico-sociaux (CMPP, IME, autres ITEP.) et sanitaires (CMP, inter-secteur de psychiatrie infanto juvénile, CADS, hôpitaux de jour, Unité Mozart...). L'ITEP s'engage dans un plan d'évolution des coopérations externes avec la participation de la directrice au GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) sur le thème de la « fluidité du parcours ».

Tout cela constitue des bases intéressantes pour poursuivre ces actions partenariales et développer l'objectif suivant :

*(D Houzel, les enjeux de la parentalité, 1999)

Objectif de l'axe 5. Développer les partenariats:

1. Lister les partenariats essentiels.
2. Revoir les procédures partenariales, les professionnels qui en sont chargés, l'organisation et la conception des réunions inter-équipes vers un projet partagé.
3. Formaliser les modalités de partages.
4. Poursuivre la formalisation des conventions.

Axe 6. D'une logique d'établissement à une logique de dispositif* ITEP

Si la logique d'établissement renvoie l'accompagnement de l'usager à une démarche de catégorisation de la réponse par la structure, selon l'âge, la prédominance d'un handicap, des difficultés de la population accueillie, **la logique de dispositif tend à composer l'accompagnement à partir de l'individu, de ses besoins et, avec les mêmes moyens, à diversifier l'offre des réponses** qui peuvent être amenées au sein du dispositif.

La logique de parcours** ne doit pas être entravée par des contraintes propres à la logique d'appartenance à un groupe, ni à une logique d'appartenance géographique.

Il s'agit bien de décliner la primauté de l'individu sur l'établissement ou la structure en introduisant la complexité de chaque être humain dans la construction des réponses au sein du dispositif.

Penser l'établissement ou service en termes de dispositif amène à revisiter l'accompagnement délivré et surtout les modalités de travail, de coordination, les transitions et passages, la diversification et complémentarité des actions des deux organisations (ITEP-SESSAD).

Quel sens donner à l'accompagnement au sein d'un dispositif?

Selon le décret 2005 des ITEP, le dispositif ITEP ne peut être reconnu en tant que tel sans l'intégration du SESSAD au sein de l'Institution ITEP. Cette intégration permettrait le fonctionnement d'une structure telle que le décret la définit avec l'ensemble des modalités d'intervention. Le SESSAD La Passerelle ayant aujourd'hui, comme la plupart des SESSAD son propre agrément, la logique du décret n'est pas totalement respectée. Pour un véritable parcours au service de l'enfant, (ce qui nécessite souplesse et cohérence), il sera souhaitable, puisque nous sommes dans une phase d'expérimentation du dispositif sur six régions en France, que soient levées certaines contraintes administratives. Nous sommes donc dans l'attente de cette expérimentation et des choix des pouvoirs publics.

L'enjeu est de gagner en efficacité et cohérence pour l'accompagnement de l'enfant avec deux structures qui ont un fonctionnement très différent, des professionnels également distincts. Si aujourd'hui nous travaillons néanmoins dans une logique de dispositif, nous nous heurtons à des difficultés administratives :

**Dispositif : terme, lié à l'action de disposer, d'arranger, de combiner. Il est devenu courant dans le domaine technique au XIXe siècle pour désigner un ensemble complexe d'appareils liés par des interactions qui concourent à la réalisation d'un même objectif, d'un même fonctionnement.*

*** La logique de parcours s'adosse à un fonctionnement transdisciplinaire de l'équipe. En effet, toute progression du jeune dans le parcours repose sur une évaluation à la fois exhaustive et fine des besoins et potentiels de l'enfant, qui ne peut être réalisée qu'avec l'apport de « spécialistes » (psychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste...) et de « généralistes » (éducateurs, moniteur éducateur, aide médico psychologique...).*

Quelques exemples :

- Le SESSAD a ses propres notifications MDPH au même titre que l'ITEP. Aussi si l'enfant évolue il faudra refaire une demande d'orientation passant par la MDPH, ce qui fera nécessairement une perte de temps pour les professionnels devant réécrire un dossier et surtout pour l'enfant, un manque de souplesse.

- Ou bien un enfant du SESSAD qui nécessiterait de bénéficier de la classe-étape de l'ITEP ne peut en bénéficier puisque administrativement seuls les enfants de l'ITEP peuvent en bénéficier.

Par rapport à la prise en charge des transports il y a aussi des choses à harmoniser ou à traiter, pour la gestion de l'activité également.

La question de la notification unique semble incontournable, mais d'autres aspects devront être réglés par les pouvoirs publics.

L'aménagement de la réponse est une propriété de l'accompagnement et non une exception : la diversité des profils génère obligatoirement une diversification des réponses.

La fonction adaptative de l'accompagnement est assurée par le questionnement des membres des équipes et sa capacité à concevoir des nouvelles modalités de travail et coordination, des réponses nouvelles. La créativité est au cœur de la logique de dispositif.

L'ITEP et le SESSAD La Passerelle doivent mettre en place une cellule de veille transversale afin de répondre à toute difficulté ou questionnement survenant durant la fermeture de l'ITEP et du SESSAD. Il s'agira d'identifier les besoins éventuels et, après analyse, de mettre en place les réponses possibles en terme de ressource.

Objectif de l'axe 6 : revoir l'ensemble du dispositif ITEP/ SESSAD pour amener les réponses les plus adaptées :

Par quelles actions ?

1. Evaluer les besoins au départ, (équipe mixte commune ?).
2. Préciser les besoins des jeunes et ressources et types de modalités du dispositif.
3. Rechercher de nouvelles cohérences, les mutualisation et complémentarités possibles.
4. Prendre en compte les paradoxes et difficultés
5. Mettre en place une cellule de veille durant les moments de fermeture de l'ITEP et du SESSAD.

Axe 7. Suivi du projet d'établissement, son évaluation :

Ce projet d'établissement a vocation à être suivi, évalué, les axes de travail développés également.

Au sein de l'ITEP, la démarche qualité va se poursuivre et permettra d'ajuster les modalités de travail dans une perspective d'amélioration continue.

Afin que puisse être réactualisé le futur projet d'établissement en 2020, l'ensemble des axes d'amélioration fera l'objet d'évaluations en interne en 2019.

Objectif de l'axe 7 : suivre l'évolution du projet et mettre en place son évaluation. Les actions à mettre en place sont les suivantes :

1. Suivi du projet au travers des bilans de pôles, de secteur, chaque année.
2. Suivi du projet au travers le rapport annuel d'activité.
3. 2019 : bilan approfondi et mise en place de l'évaluation interne.
4. Sept 2019 : réactualisation du projet.
5. 2020 : Finalisation de l'écriture du projet d'établissement actualisé.

[ITEP Des Deux Rivières : échéancier des objectifs et plan d'action 2015-2020.](#)

Orientations/ Thèmes	Objectifs :	2 0 1 6	2 0 1 7	2 0 1 8	2 0 1 9	2 0 2 0
L'INSTITUTION en mouvement : I. Poursuivre l'accompagnement des plus de 16 ans. II. Améliorer l'accompagnement des enfants les plus perturbés.	I.1. Changement d'agrément. I.2. Concevoir d'autres lieux pour les 16-20 ans. I.3. Formation des professionnels à la RAE. I.4. Embauche professionnel « chargé d'insertion ». I.5. Poursuivre le développement du plateau technique. II.1. Intensification et diversification des soins . II.2. Déploiement de moyens éducatifs en journée. II.3. Création de pièces d'apaisement. II.4. Formation des professionnels à des médiations adaptées. II.5. Envisager la création d'un petit service d'accueil spécialisé/ besoins d'individualisation.					
Projet Personnalisé d'Accompagnement.	1. Revoir la procédure. 2. Améliorer la formalisation. 3. Elaborer des critères d'évaluation des « progrès ». 4. Rendre opérationnel le Dispositif de Suite (DDS).					
Favoriser l'inclusion.	1. Favoriser les inclusions individuelles. 2. Créer une classe d'inclusion en collège et en école primaire. 3. Diversifier les stages préprofessionnels.					
Améliorer le travail avec les familles.	1. Clarifier les rôles des différents professionnels. 2. Clarifier les objectifs de travail. 3. Associer davantage les familles au fonctionnement de l'ITEP. 4. Former les professionnels concernés.					
Améliorer le partenariat.	1. Intensifier le partenariat. 2. Revoir les procédures (professionnels impliqués, organisation...) 3. Etablir de nouvelles conventions. 4. Formaliser les modalités de partage des informations.					
Instaurer le dispositif/ITEP/ SESSAD.	1. Evaluer les besoins. 2. Préciser les besoins des jeunes et les types de modalités du dispositif. 3. Rechercher de nouvelles cohérences, les complémentarités et mutualisations possibles. 4. Prendre en compte les paradoxes et difficultés.					
Evaluation du projet.	1. Programmer l'évaluation interne 2. <u>2019</u> : Evaluer le projet d'établissement dans ses différentes composantes en termes de points forts, points faibles. 3. <u>2020</u> : Finalisation du projet d'établissement actualisé.					

CONCLUSION :

Ce projet d'établissement, promeut l'ITEP comme « centre-ressources » pour une logique soignante de dispositif et d'insertion. Dans ses orientations, l'interdisciplinarité et l'innovation fondent un fonctionnement, et des services toujours plus adaptés aux besoins des populations de type ITEP sur le secteur géographique concerné et des dispositifs conformes aux politiques gouvernementales aujourd'hui.

Ce projet, élaboré et finalisé avec l'ensemble des professionnels de l'ITEP des deux rivières, est pour l'établissement :

- **Un cadre de référence** définissant nos pratiques dans leur contexte.
- **Un outil de communication** interne et externe, avec l'Association Gestionnaire, les organismes de contrôle, nos partenaires dans leur ensemble et les usagers (parents en enfants).

Pour l'évaluation des pratiques, il constitue aussi **un ensemble d'éléments-preuves**.

Les points d'amélioration en sont **les axes dynamiques** pour les cinq prochaines années.

ANNEXES

Annexe 1 : les textes règlementaires :

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret N° 2005-111 du 6 Janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP.
- La circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) et à la prise en charge des enfants accueillis.
- Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires («Hôpital Santé Patient Territoire» HSPT).
- Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Ordonnance 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Décret n°2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Décret N°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au CVS et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du Code de l'action sociale et des familles.
- Rapport des ministères des Affaires sociales et de la santé et du ministère de l'Education Nationale no2014-046 R : les Unités d'Enseignement dans les établissements médico-sociaux et de santé.
- Rapport CNSA mars 2015.

Annexe 2 : les Recommandations de Bonnes Pratiques pouvant concerner l'ITEP :

- Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux (octobre 2010).
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008).
- Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile (septembre 2009).
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (décembre 2008).
- Evaluation interne pour les établissements et services mettant en œuvre des mesures éducatives dans le champ de l'enfance (2015).
- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (mars 2010, mai 2010).
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (juillet 2009).
- Les conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponse (juillet 2008).
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (décembre 2008).
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (juillet 2008).
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (novembre 2009).
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (décembre 2008).
- L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD (juin 2010).

Annexe 3 : le projet de classe externalisée : la classe étape 1 (synthèse).

OBJECTIFS :

- ✓ Offrir aux jeunes de 7 à 12 ans de l'ITEP une scolarité adaptée à leurs ressources et compétences, dans une école primaire à proximité de l'ITEP.
- ✓ Favoriser leur inclusion sociale (temps de récréation, de restauration).

DISPOSITIF DE SCOLARISATION : Cette classe à laquelle sera affectée un des enseignants de l'ITEP fonctionnera comme un dispositif qui permettra la mise en place d'inclusions multimodales, progressives et /ou ponctuelles, dans certains cours ou matières pour les enfants la constituant.

Cette classe fonctionnera sur la base d'un plein temps, en fonction des horaires de l'école d'accueil. Toutefois, l'enseignant de cette classe participera à certaines réunions de l'ITEP : PPA et PPS ou ESS pour les enfants de sa classe, et réunions institutionnelles ou thématiques des vendredis après-midis dans le cadre de ses heures disponibles (108 heures).

Cette classe pourra recevoir des enfants à temps partiel. Les PPS et ESS étant garants des différents projets.

INCLUSION SOCIALE : Les enfants seront alternativement dans la « classe étape » ou dans les classes de l'école d'accueil. L'inclusion concerne aussi les moments de repas et de récréation qui sont des moments importants d'inclusion. (à mettre en place progressivement).

AIDES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIVES : Les enfants de cette classe continueront de bénéficier de l'accompagnement pluridisciplinaire de l'ITEP. Des professionnels de l'ITEP viendront étayer le dispositif « classe-étape » et les enfants. A cette classe seront rattachés 1 ou 2 éducateurs maximum.

Des membres du secteur thérapeutique interviendront auprès des enfants sur place ou sur l'ITEP. Des ateliers menés sur l'ITEP pourront être menés dans les locaux de l'école d'accueil, des enfants pourront participer à certains ateliers mis en place sur l'ITEP.

- En plus de l'enseignant de l'ITEP, **un deuxième professionnel de l'ITEP, sera présent sur l'école sur toutes les plages horaires de fonctionnement de la « classe-étape ».**

POPULATION CONCERNEE : **6 enfants de l'ITEP maximum** ; ils seront affectés à cette classe par la direction de l'ITEP après concertation avec les enseignants de l'Unité d'Enseignement, de l'équipe pluridisciplinaire de l'ITEP, l'enfant et ses parents dans le cadre de son projet d'accompagnement. Le projet sera garanti par le PPS de chaque enfant puis les équipes de Suivi (ESS). Cette affectation tient compte du niveau de l'enfant, de ses capacités d'apprentissage, de ses capacités à avoir un comportement lui permettant de s'inclure, de sa motivation. Le public accueilli dans cette classe peut évoluer en cours d'année, le dispositif doit rester souple.

MOYENS : Education Nationale, mairie : 2 salles contiguës si possibles au sein d'une école à plusieurs classes située dans un secteur géographique proche de Pont Du Casse. Les locaux seront meublés par l'école d'accueil (bureaux élèves, bureau professeur, armoire de rangement, tableau...)

ITEP : un enseignant de l'Education Nationale de l'ITEP, des membres de l'équipe pluridisciplinaire selon les moments, des moyens logistiques (transports). L'ITEP fournira le matériel nécessaire au fonctionnement pédagogique, éducatif et aux apprentissages.

EVALUATION : l'évaluation de ce dispositif s'effectuera selon les différents niveaux (aspects organisationnels, fonctionnels, progrès de l'enfant) selon les modalités suivantes :

- ✓ Des concertations et liaisons régulières seront réalisées entre l'enseignant de l'ITEP et les professeurs des écoles, son directeur, (certaines sont informelles d'autres pourront être institutionnalisées, participation à certains conseils d'école).
- ✓ Des équipes de suivis (ESS) avec les parents et le jeune seront organisées sous l'égide de l'enseignant référent.
- ✓ Une réunion trimestrielle sera organisée pour évaluer le dispositif de « classe-étape » entre le directeur de l'école d'accueil accompagné d'enseignants de son équipe, l'enseignant de l'ITEP et des membres de l'ITEP intervenant sur la classe étape, un cadre de direction de l'ITEP.
- ✓ Une réunion annuelle entre L'ITEP, l'Inspectrice de l'Education Nationale ASH, l'Inspecteur de l'Education Nationale de l'école du secteur, la mairie de l'école d'accueil, le directeur de l'école.

Annexe 4 : glossaire

Liste des sigles et abréviations utilisés

- ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux.
- ARS : Agence Régionale de Santé.
- ASH : Actualités Sociales Hebdomadaires.
- BAE : Bilan Annuel d'Evolution.
- CADS : Centre d'Accueil départemental de Semaine de la Candélie.
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles.
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce.
- CATTp : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel.
- CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique.
- DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale.
- ESAT (anciennement CAT) : Etablissement de Suivi et d'aide par le travail.
- IME : Institut Médico-Educatif.
- IMPRO : Institut Médico-Professionnel.
- IR : Institut de Rééducation.
- ITEP (anciennement IR) : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique.
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement.
- SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile.